

JUILLET 09 - NUMÉRO 38

DÉPENDANCES



Protection
de la jeunesse?

Revue éditée par
le **GREA** et l'**ISPA**

SOMMAIRE

Protection de la jeunesse ?

Editorial <i>Jean-Félix Savary</i>	p.1
Y a plus de jeunesse! <i>Yann Laville</i>	p.2
Prévention des problèmes d'abus d'alcool: jeunes et mesures structurelles <i>Laurence Fehlmann Rielle</i>	p.6
Les jeunes, laboratoire des politiques sociales? <i>Jean-Christophe Schwaab</i>	p.9
Quelle protection pour la jeunesse? Quelles responsabilités de la part de la jeunesse? <i>Louise Kasser</i>	p.12
De la protection escomptée à l'interdit transgressé <i>Vincent Artison</i>	p.15
Et le rôle de la famille? <i>Serge Bregnard</i>	p.16
Protection de la jeunesse en milieu scolaire <i>Christian Mounir</i>	p.20

ÉDITORIAL

La protection de la jeunesse est un terme à la mode. Aujourd'hui en Suisse, il suffit d'évoquer ces quelques mots pour mettre tout le monde de son côté. Revers de la médaille d'une telle popularité, tout le monde parle de «protection de la jeunesse». Les dernières votations sur les drogues en ont apporté un exemple frappant. Pour ou contre l'initiative sur le chanvre, pour ou contre la Loi sur les stupéfiants, tout le monde ancrerait sa position dans la sacro-sainte «protection de la jeunesse».

Mais en fait, de quoi parle-t-on? Quand un terme jouit d'une pareille popularité, on est en droit de s'interroger. Surtout quand, apparemment, le consensus s'arrête là où la sémantique commence. Et d'abord, c'est quoi la jeunesse? Et de quoi devons-nous la protéger? Prise entre jeunisme et fantasmes sécuritaires, on comprend aisément que notre société se soit appropriée si rapidement cette expression aux consonances magiques. Agissant comme une incantation qu'il n'est plus nécessaire d'explicitier, nous pourrions être tentés de rejeter ce qui pourrait apparaître comme un «prêt à penser».

Cependant, ce serait oublier que la «protection de la jeunesse» s'ancre d'abord dans une réalité; celle de l'augmentation des comportements à risques chez les mineurs. Même si la tendance générale est à la baisse de la consommation, l'âge et le type de pratiques sont des enjeux majeurs dans le monde des addictions. C'est ici que la «protection de la jeunesse» prend sa source et c'est également là que ce concept doit être clairement défini. Ce numéro s'est construit autour de ces questions.

Jean-Félix Savary
GREa

Y A PLUS DE JEUNESSE!

Yann Laville, conservateur adjoint au Musée d'ethnographie de Neuchâtel

En retraçant l'histoire et l'émergence de la notion de «jeunesse» en Occident, l'auteur démontre qu'avoir une vision catastrophique des jeunes est un trait récurrent à travers l'histoire, que les sous-cultures ne sont pas l'apanage du XXI^e siècle, et qu'il est au fond salutaire que la jeunesse se démarque du monde adulte. (réd.)

A en juger par son omniprésence dans les médias, les débats politiques et les discussions type café du commerce, il ne fait aucun doute que la «jeunesse» est un thème de société fondamental. Un thème critique dans la mesure où cette tranche d'âge paraît aujourd'hui surtout causer problèmes et inquiétudes. En forçant à peine la caricature, les jeunes seraient brusquement devenus incontrôlables et dangereux. Ils n'auraient plus d'éducation ni de goût à l'effort. Ils ne témoigneraient plus de respect aux valeurs parentales, aux institutions, ni même aux garants de l'autorité. De manière inversement proportionnelle, ils seraient conditionnés par la violence des films hollywoodiens et des jeux vidéo, électrisés par le flux d'images pornographiques charriées sur Internet, abrutis par les discours publicitaires, obnubilés par l'argent et la gloire faciles vantés dans la production télévisuelle, encanaillés par d'ignobles genres musicaux (rap haineux, metal satanique, techno déshumanisante). Ils seraient dévorés par une consommation abusive d'alcool et de psychotropes en tous genres. Ils ne connaîtraient plus aucune forme de mesure ou de limite. Ils céderaient de plus en plus facilement à leurs bas instincts - ceux-ci évoquant d'ailleurs assez fidèlement la liste des sept péchés capitaux. Bref, les jeunes incarneraient moins l'avenir de la société que sa fin imminente et cauchemardesque. A moins bien sûr que les adultes n'osent réagir et prendre les mesures nécessaires pour garantir un retour à l'ordre.

Aujourd'hui se manifestent clairement deux philosophies pour contenir le «péril jeune»: l'une envisage ses protagonistes comme victimes de graves dérèglements sociaux méritant une deuxième chance via un système d'encadrement rigoureux ou de peines à fins éducatives; l'autre voit les jeunes - et plus encore les jeunes issus de l'immigration - comme simples fautifs méritant des sanctions bien plus dissuasives que celles en vigueur actuellement. Des sanctions pouvant aller jusqu'à un écartement pur et simple du jeu social. Eu égard aux sujets de votations qui passeront devant le peuple cet automne et à la pénurie de moyens chroniques affaiblissant le milieu socio-éducatif, il fait peu de mystère que la deuxième analyse ait le vent en poupe. Mais, outre leurs moyens radicalement opposés, réfor-

mistes et autoritaristes se rejoignent sur un point essentiel: la jeunesse constitue un problème nécessitant des actions fortes et immédiates. Cette vision catastrophée ne résiste pourtant guère à une mise en perspective ethno-historique.

«... la hantise du jeune, sa diabolisation, sa mise en accusation pour tous les maux de la société n'est pas un phénomène récent

Premièrement, les statistiques officielles, pour autant qu'elles soient objectivement interprétées, ne montrent pas une explosion de la criminalité juvénile au cours des 3 ou 4 décennies passées. Un certain nombre de cas existent bien sûr et il ne faut pas les excuser. Mais, proportionnellement, ils restent stables et ne justifient pas des mesures plus strictes ni un sentiment d'insécurité plus grand que dans les «swinging sixties» ⁽¹⁾.

Deuxièmement, la hantise du jeune, sa diabolisation, sa mise en accusation pour tous les maux de la société n'est de loin pas un phénomène récent. Le professeur d'éthique Denis Jeffrey montre qu'il est traçable jusque sous la plus haute Antiquité. Un texte figurant sur une poterie babylonienne vieille de plus de 3000 ans av. JC rapporte ainsi: «Cette jeunesse est pourrie depuis le fond du cœur. Les jeunes gens sont malfaisants et paresseux. Ils ne seront jamais comme la jeunesse d'autrefois.» ⁽²⁾

Mais de simples échos historiques ne suffisent pas à diagnostiquer une homologie totale. Dans une perspective scientifique rigoureuse, il faut se borner à constater que le «péril jeune» au sens où nous l'entendons aujourd'hui s'invente parallèlement à la notion de jeunesse moderne, c'est-à-dire au tournant du 20^e siècle.

L'INVENTION DE LA JEUNESSE

Historiquement, sous nos latitudes, la jeunesse apparaît à la fin du 19^e siècle. Une telle affirmation renvoie bien sûr au champ social du mot et non à l'âge biologique. En effet, si tous les êtres humains grandissent et vivent une part de leur existence à travers un corps «jeune», il n'en va pas de même pour le statut homonyme. Sous nos latitudes par exemple, jusqu'au 19^e siècle, les «jeunes» ne forment pas un groupe social reconnu ou même conscientisé. Il existe bien sûr quelques poètes, savants ou nobles fantasques pour théoriser le «bel âge», mais ils ne sont pas représen-

tatifs. C'est que dans un monde bâti sur l'agriculture, les jeunes n'ont guère l'occasion de s'affirmer hors du cadre balisé par le travail aux champs, la responsabilité du bétail, les fêtes religieuses et les obligations familiales. Ils n'ont pas le temps ni les moyens de se consacrer à l'élaboration de codes générationnels, d'utopies, d'arts ou de loisirs autres que ceux transmis par leurs aînés. S'ils ont bien quelques plages de fêtes et de sociabilité propre, c'est quand même toujours par le biais des traditions, via des normes instituées, donc sous la tutelle du groupe entier, tous âges confondus. En résumé, le monde paysan ne conçoit pas ses jeunes comme des individus spéciaux (ni peut-être comme des individus tout court) qui mériteraient des attentions particulières et devraient vivre plusieurs années en marge du corps social. Au contraire, tout y est organisé de sorte que le passage entre l'enfance et l'âge adulte se déroule au plus vite, sans attermoissements. Une transition aidée notamment par les fameux «rites de passage» théorisés par Arnold Van Gennep en 1909 ⁽⁶⁾.

Si bon qu'il puisse avoir l'air de façon rétrospective, ce mécanisme d'intégration ne mérite pas de nostalgie. Il est intrinsèquement lié à un mode de vie précaire, difficile et avare en plaisirs. Ce rappel aide à mieux comprendre le formidable essor de l'industrie au 19^e siècle: pour le Tiers-Etat il incarne l'espoir d'une vie meilleure. Les changements liés auront toutefois de nombreux effets secondaires, dont un particulièrement inattendu: celui de creuser le fossé générationnel.

A cela concourent de multiples facteurs: l'avènement de l'école obligatoire et l'allongement progressif des études façonnent les contours d'un monde à part, où les adolescents expérimentent une sorte d'unité face au pouvoir de l'enseignant et en marge des obligations familiales; l'urbanisation affranchit des soins permanents que nécessitait la terre ou le bétail, travaux qui par ailleurs intégraient les enfants dès leur plus jeune âge; l'anonymat des villes condamne les vieux liens de solidarité, remplaçant le contrôle diffus de chacun sur tous par une force impersonnelle de nature répressive (la police); le salariat introduit la notion de temps libre à laquelle répond instantanément une industrie de loisirs et de divertissement (une industrie qui témoigne une attention particulière aux jeunes clients toujours plus rapides à s'enthousiasmer, à dépenser leurs maigres économies ou à faire déboursier leurs parents); l'offre de biens et de services croît vertigineusement ce qui instaure bientôt une société de consommation et promeut l'individualisme narcissique; enfin, les médias s'imposent comme un outil majeur dans la perception du monde et s'ils chroniquent tous les changements évoqués plus haut, le cas échéant sous un angle moralisateur, ils contribuent aussi à les promouvoir ainsi qu'à forger un nouvel ensemble de représentations planétaires.

Dans pareil contexte, la transition vers l'âge adulte est aussi chamboulée, ce qui amène à définir la notion de «jeunesse» pour caractériser un statut nouveau, une sorte de «classe» transitoire définie par: la précarité ou la dépen-

dance économique, l'absence de rôle social et de futur clairement établi, une certaine liberté intellectuelle contrebalancée par la frustration de ne jamais être vraiment «pris au sérieux», la nécessité de se construire en vertu de modèles inventés puisque les adultes n'en fournissent plus ou que ceux donnés ne permettent plus de garantir une intégration à court terme. Ce dernier point est crucial: dès la fin du 19^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, les adolescents vont tendre à compenser leur mise au ban du jeu social par une logique de sous-culture. C'est-à-dire une articulation de la vie en groupe et une affirmation de soi plus ou moins choquante hors des valeurs propres à la normalité bourgeoise, avec pour champs d'expérimentations favoris la musique, le vêtement, la coiffure, le parlé, la séduction, la fête et le dérèglement psychotropique.

TROIS SOUS-CULTURES À L'AUBE DU 20^E SIÈCLE

Pour illustrer le fait que des sous-cultures pleinement achevées existent dès l'aube du 20^e siècle, j'aimerais évoquer trois cas emblématiques puisés dans l'ouvrage historique foisonnant du journaliste anglais John Savage ⁽⁵⁾.

Dans un registre assez *borderline*, il y a tout d'abord les «gangs d'Apaches» qui défraient la chronique parisienne entre 1902-1920 et qui renvoient un écho troublant à la période actuelle. En résumé, il s'agit de bandes composées de jeunes issus des banlieues et des classes ouvrières, donc plus ou moins conditionnés à la relégation sociale, mais qui rejettent leur fatalité via des pratiques flamboyantes ou antisociales. Les hommes affichent notamment des looks tapageurs (veston court, pantalon évasé, casquette et bottines aussi onéreuses et voyantes que possible) et des attitudes canailles. Les femmes, elles, arborent une sexualité outrancière qui jure avec la prudence institutionnelle. En couples volages, ils fréquentent assidûment les bals où pulsent la java et le musette, deux genres nouveaux à l'époque et fortement liés à des populations migrantes (Italiens et Auvergnats). Ce goût de la fête et de la consommation a pour corollaire un certain mépris du travail qui, vu leurs origines et leurs qualifications, ne leur donne guère accès à tous ces plaisirs. Par conséquent, afin de subvenir à leurs besoins, de nombreux Apaches se livrent à une criminalité d'occasion (vol, extorsion, prostitution). Des larcins qui, sans devenir plus excusables, sont abusivement étalés dans la presse et mis en avant pour expliquer la transgression des valeurs esthétiques ou morales traditionnelles alors que l'enchaînement fonctionne de manière totalement inverse.

Dans un registre moins violent, à la toute fin du 19^e siècle, se développent en Allemagne les groupes de *Wandervogel*. Il s'agit de cercles fédérés à échelle nationale, qui prônent l'exercice, la vie au grand air, l'esprit de groupe, l'exploration des campagnes, la redécouverte du folklore (entre autre musical) et de la nature comme antidotes aux perversions de la Modernité. A l'inverse du Scoutisme, le *Wandervogel* n'est pas organisé sur un principe militaire: il s'agit

d'une institution égalitaire, administrée par des jeunes pour d'autres jeunes, où chacun est appelé à se développer harmonieusement. Dès 1908, une frange du mouvement se radicalise: elle prône le rejet de la société bourgeoise et de ses valeurs matérialistes; elle revendique l'établissement d'un «Jugendreich» autonome face aux adultes, ceux-ci étant jugés fondamentalement corrompus; elle propose d'instaurer une nouvelle société fondée sur l'amour et le partage, valeurs pratiquées dans les faits, y compris au niveau sexuel (alors que la mixité des groupes faisait déjà scandale, d'aucuns se mettent à pratiquer le naturisme, l'amour libre et la bisexualité). Comme la plupart des initiatives sous-culturelles européennes, le *Wandervogel* est anéanti par la Guerre de 1914-18, puis sa renaissance dévoyée par l'essor des extrêmes politiques menant à la boucherie de 1939-45.

Enfin, dans un registre plus matérialiste, l'Amérique prospère des années 20 voit fleurir plusieurs modes basées sur la consommation outrageuse de vêtements, de cinéma, de musique (jazz) et de plaisirs nocturnes en tous genres. Il s'agit notamment des Sheiks, des Shebas et des Flappers, dont la frénésie entérine le cliché d'une jeunesse futile et en même temps inquiétante, absorbée dans une course sans fin au plaisir, à l'ivresse et à la surenchère. Une course amenant, par d'autres moyens, à enfreindre les valeurs et les attentes parentales. Une course dont il est tentant mais faux de penser qu'elle traduit simplement une faiblesse critique envers les injonctions des médias ou de la publicité. Quand bien même exacerbée, voire grotesque, une telle consommation renvoie à la mue globale des sociétés modernes, où le paraître s'érige en loi. De manière plus subtile et plus réjouissante, elle traduit également une dimension active puisque les biens sont resignifiés à l'intérieur de pratiques sociales échappant aux concepteurs et aux marchands. Ainsi les jeunes Sheiks, via une offre de produits existants, et via l'adaptation de l'offre à leurs goûts, vont profondément changer la figure du mâle états-unien: d'un genre blond, musculeux et sans chichis, il bascule – pour un temps du moins – vers une figure beaucoup plus androgyne, ténébreuse, habillée, maniérée, gominée voire en partie maquillée.

Ces trois exemples visent à rappeler, chacun à leur manière, que le positionnement de la jeunesse, avec son mélange de consommation et de refus, d'apparat et de secret, d'invention et de récupération n'est pas un phénomène entièrement nouveau face auquel nos grilles d'analyse seraient caduques. Au contraire, il bénéficie d'une histoire centenaire qui permet d'appréhender les situations contemporaines autrement que sur le modèle de la crise. Le catastrophisme ambiant peut donc être envisagé sous l'angle du choix.

Côté jeune, la sédition paraît assez logique dans la mesure où la société moderne n'a pas clairement organisé le tournus des générations. Les nouveaux venus doivent conquérir leur place bien plus qu'ils ne se la voient offrir. Et face au monopole de la culture et du pouvoir, il n'y a guère

d'affirmation possible ailleurs que dans la marge. Bref, pour exister il faut ruser, explorer les chemins de traverse, contourner la logique dominante.

D'un point de vue adulte, on peut également dire que l'effroi envers la sédition des jeunes est assez logique. Si des sociologues comme Michel Maffesoli⁽³⁾ avancent que la société occidentale est manichéenne et totalement incapable de percevoir ce qui échappe à ses règles autrement que par le biais de la menace, je voudrais avancer une hypothèse beaucoup plus anthropologique.



Photo: interfoto

Elle vient des travaux écrits par l'ethnologue Magaret Mead⁽⁴⁾ sur les rites de passage à Samoa dans les années 20, avec comme toile de fond une critique de la société américaine sur les mêmes questions. Son texte phare, *Coming of age in Samoa*, laisse entendre que, en matière de jeunesse, la principale différence entre les sociétés traditionnelles et modernes réside au niveau des projections temporelles. Les premières, ancrant leurs valeurs dans un passé mythique appelé à se reproduire inlassablement, y gagneraient en stabilité face aux aléas du présent. Les deuxièmes, en se projetant au futur via l'illusion du progrès, se condamneraient à l'incertitude et à l'angoisse. En effet, du coup, chaque rebuffade juvénile prendrait une importance énorme, chaque pas fait hors des perspectives tracées par les anciens mettrait en danger leur contribution au projet inlassablement différé que représente l'avenir, niant de fait tout propos à leur existence.

Cette grille de lecture, bien qu'un peu datée, offre certaines pistes de réflexion intéressantes, notamment que divers «problèmes» associés à la jeunesse puissent être avant tout être liés à des questions de perspective. Dans un registre plus concret et plus contemporain, cette idée fait écho aux observations de John Savage ou d'Olivier Guéniait pour qui les médias ont tendance privilégier le sensationnel et par extension le morbide ou le scandaleux en omettant de préciser que la plupart des faits rapportés sont exceptionnels et non pas représentatifs. Le décalage est manifeste à propos de la jeunesse qui, dès l'aube du 20e siècle, est montrée sous un angle principalement négatif via les rubriques faits divers et/ou people. L'adolescence normale, sans problèmes ni dérives majeures, est ainsi progressivement effacée du débat public.

Du coup, peut-être faut-il encore aller plus loin et imaginer que le sentiment de crise entre jeunes et adultes, quand bien même artificiel, est un état normal et pas un dérèglement que nous puissions corriger. A sa manière, le conflit est aussi une forme de communication où chaque partie exige, défend, menace, évalue son adversaire puis à un moment donné compose, mesure et rejoint la table des négociations. L'escalade n'est au fond souhaitée par aucun belligérant et traduit en soi le pire échec. A une échelle diffuse, médiatique, sensationnelle, globalisée - donc en phase avec notre époque - ce mécanisme n'est d'ailleurs pas sans évoquer les fameux rites de passages dont beaucoup postulent et regrettent la disparition. En effet, selon Arnold Van Gennep (1909), ceux-ci n'avaient rien de plaisant et fonctionnaient sur une triple articulation :

1. la séparation (mis à l'écart de jeunes, rejet volontaire hors du corps social) ;
2. la marge (aliénation de statut, errance, brimades physiques ou mentales, expérimentations diverses et potentiellement dangereuses aux limites des normes sociales);
3. l'agrégation (retour à la société après une mort et une renaissance symbolique).

En observant que la «récupération» marchande, idéologique ou politique assassine invariablement la charge transgressive prêtée aux jeunes, l'homologie est donc assez complète. Peut-être vaut-il du coup mieux redouter le jour où les vieux n'aboieront plus contre les jeunes et vice-versa.

Bibliographie

- (1) Guénat, Olivier, 2007. *La délinquance des jeunes : l'insécurité en question*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires
- (2) Jeffrey Denis, 2008. «De l'esprit hippie à la culture punk» in: Gonseth Marc-Olivier, Laville Yann, Mayor Grégoire *La marque jeune*. Neuchâtel: GoLM
- (3) Maffesoli, Michel, 1992. *La transfiguration du politique: la tribalisation du monde*. Paris: La table ronde
- (4) Mead, Margaret, 1928. *Coming of age in Samoa: a psychological study of primitive youth for Western civilization*. New York : The New American Library (14 e édition, 1962)
- (5) Savage, John, 2007. *Teenage: The Creation of Youth Culture*. New York: Viking Penguin
- (6) Gennep, Arnold van, 1909. *Les rites de passage: étude systématique ...* Paris, E. Nourry (rééd. 1981)

Courriel:

yann.laville@ne.ch



Formation continue

Hes-so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz

Certificat en case management (CAS HES-SO de 15 crédits ECTS)

Public cible : professionnel·le·s des domaines social, sanitaire, de l'emploi ou de la formation disposant d'une expérience professionnelle qu'elles ou ils exercent dans le secteur public ou privé.

Objectif : préparer à l'exercice de la fonction de case manager. Elle est qualifiante à double titre puisqu'elle apporte à la fois un savoir pratique destiné à soutenir concrètement l'action et dote les participant·e·s de l'appareil critique nécessaire à une interprétation qualifiée et autorisée de leur rôle.

Durée : 25 jours

Début : 15 avril 2010

Chef de projet : Pierre Gobet

Journée d'étude :

Le travail à quel prix ?

Les atteintes à la santé dues à l'emploi.

Vendredi 6 novembre 2009 à 8h30

Conférences :

Catherine Ducommun-Nagy

Des loyautés invisibles aux loyautés qui libèrent
Mardi 1er septembre 2009 à 20h00

David Le Breton

Conduites à risque et souffrances adolescentes
Mercredi 11 novembre 2009 à 20h00

Sessions de formation courtes :

Il est dès maintenant possible de s'inscrire aux sessions de formations courtes 2009-2010

Renseignements, descriptifs des cours et inscriptions sur notre site Internet :

www.eesp.ch/ufc

ou

au secrétariat de l'Unité de formation continue

Tél. : +41 21 651 03 10

eéesp

école d'études sociales et pédagogiques · Lausanne
haute école de travail social et de la santé · Vaud

PRÉVENTION DES PROBLÈMES D'ABUS D'ALCOOL: JEUNES ET MESURES STRUCTURELLES

Laurence Fehlmann Rielle, secrétaire générale de la FEGPA, Genève

A la lecture de cet article, on constate que les experts en prévention misent depuis longtemps sur des actions cohérentes mêlant mesures structurelles et sensibilisation. Force est de constater que la lutte pour obtenir de réels changements reste âpre, étant donné l'importance du lobby économique au niveau politique. Cependant, quelques succès ont été engrangés, et l'intensification de la coordination entre les acteurs laisse espérer un meilleur impact. (réd.)

Pendant longtemps, la prévention a été synonyme d'information mais depuis plusieurs décennies, on a constaté que cette approche était réductrice et que si l'information est une condition nécessaire à une politique de prévention cohérente, celle-ci n'était pas suffisante. La conception de la prévention partagée par la majorité des professionnels s'appuie sur une vision globale de la santé (selon l'OMS) qui comprend le bien-être physique, psychique et social.

Malgré la problématique de santé publique désormais reconnue qu'engendre la consommation d'alcool, les autorités fédérales peinent à prendre leurs responsabilités en raison du poids économique que représente ce secteur. Rappelons que le coût social de l'abus d'alcool est estimé à 6,5 milliards par année alors que le produit alcool rapporte 8 milliards à l'économie. Ceci expliquant probablement cela...

Dans le domaine de la prévention, on s'est donc attaché à mettre en place des programmes de plus en plus pointus afin de sensibiliser les jeunes, de les faire réfléchir sur les notions d'abus, de dépendance, sur les risques, etc. On a compris qu'il était vain de ne faire appel qu'à l'aspect rationnel du comportement humain et on a commencé à mettre en place des campagnes basées sur l'affect, le visuel, tout ce qu'ont magistralement réussi à faire les cigarettiers et les alcooli-ers dans la promotion de leurs produits respectifs.

Cependant, une prévention se bornant à vouloir modifier les comportements en usant de la seule persuasion restera bancal et vouée à l'échec.

DIFFICILE EMERGENCE D'UNE POLITIQUE SUR LE PLAN FÉDÉRAL

Les experts l'ont compris depuis longtemps. La Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool avait produit en 1989 un rapport exposant clairement qu'une politique de l'alcool efficace passait par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures coordonnées agissant tant au niveau de la demande que de l'offre des boissons alcooliques. Cela signifiait qu'il fallait continuer à sensibiliser mais également prendre des mesures diminuant l'accès au produit: réduction de la publicité, augmentation des taxes, diminution des lieux de vente, application de la législation, etc.

Mais dans un pays où l'alcool joue un rôle intégrateur essentiel et est soutenu par des lobbies économiques tout-puissants, ce message avait peu de chance d'être entendu, en particulier des milieux politiques. On en veut pour preuve la campagne contre les initiatives dites jumelles pour interdire la publicité pour l'alcool et le tabac qui ont été balayées en 1993 à grand renfort d'argent et d'arguments fallacieux. On

... les autorités fédérales peinent à prendre leurs responsabilités en raison du poids économique que représente le secteur de l'alcool

se souvient des propos de certains conseillers nationaux qui avaient déclaré que l'interdiction de la publicité ne servait à rien (les millions investis pour promouvoir ces produits non plus.. ?!) mais qu'il fallait continuer à faire de la prévention. En clair, continuez à prêcher dans le désert et ne venez pas menacer une industrie aussi lucrative! Et de promettre que l'on donnerait plus de moyens pour sensibiliser la population. Il a quand même fallu attendre le début des années 2000 pour qu'enfin l'Office fédéral de la santé publique puisse disposer des moyens de mener une campagne nationale de prévention. Et 2005, pour que l'on ait le courage d'abaisser le taux légal d'alcoolémie sur la route à 0,5 o/oo!

Plus récemment, Thomas Babor et all. dans leur ouvrage intitulé «L'alcool, un bien de consommation peu ordinaire» passent en revue les mesures les plus efficaces en matière de prévention des problèmes liés à l'alcool. Ils confirment que les efforts pour rendre l'alcool moins accessible, à savoir la prévention structurelle, doivent impérativement être développés aux côtés des campagnes de sensibilisation.

Mais on voit bien qu'entre les évidences scientifiques et les décisions politiques, le fossé est encore profond: alors qu'il n'est pratiquement pas un jour où un média ne relate des épisodes d'alcoolisation aiguë d'adolescents, où les autorités locales essaient avec plus ou moins de bonheur de trouver des solutions afin d'endiguer le phénomène croissant d'alcoolisation sur la voie publique et ses conséquences délétères, que font nos autorités fédérales? Le Conseil fédéral prône la suppression de l'interdiction de publicité pour les alcools fermentés dans les médias électroniques des secteurs public et privé sous prétexte de pouvoir bénéficier de l'Accord Média. Les adeptes de cette position continuent à faire croire (mais qui est dupe?) qu'il n'y a aucune relation entre publicité et consommation. C'est aux chambres fédérales qu'il revient de trancher: le Conseil des Etats a refusé cette libéralisation de la publicité alors que le Conseil national l'a acceptée. Les deux chambres ayant des positions divergentes, elles doivent essayer de trouver un accord. Gageons que cette fois ce soit la prévention qui l'emporte!



Photo: Interfoto

Le temps est donc venu de promouvoir l'application de mesures structurelles afin de diminuer l'accessibilité au produit alcool, mesures reconnues parmi les plus efficaces par la littérature internationale. Parmi ces mesures figure le contrôle de la vente et du service de l'alcool et donc l'application de la législation protégeant les mineurs.

La loi sur l'alcool concernant l'interdiction des alcools forts aux moins de 18 ans et l'ordonnance sur les denrées alimentaires spécifiant que les boissons fermentées ne doivent pas être remises aux moins de 16 ans sont très claires. Une réflexion s'amorce sérieusement dans les milieux de la santé publique et notamment à la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool sur l'opportunité de définir un âge légal unique en dessous duquel on ne doit vendre

aucune boisson alcoolique. Cette réflexion trouvera peut-être une concrétisation au moment de la révision de la loi sur l'alcool et la France qui vient de porter à 18 ans l'âge légal pour tout alcool pourrait être une source d'inspiration.

Le problème réside dans l'application de ces dispositions qui avait été totalement négligée ces dernières décennies. Mais les chiffres inquiétants des ivresses juvéniles sont venus nous rappeler l'importance de ces lois et la nécessité de les faire réellement appliquer.

POUR UNE POLITIQUE DE L'ALCOOL BASÉE SUR LA PRÉVENTION DANS LES CANTONS

L'intérêt de cette démarche n'est pas seulement dans le fait d'appliquer les interdictions mais aussi de rappeler le monde des adultes à leurs responsabilités, à savoir les autorités politiques, en particulier les cantons dans leur rôle d'exécution des politiques publiques, les distributeurs d'alcool (des importateurs aux détaillants), les exploitants d'établissements publics et les organisateurs de manifestations.

En 2000, les responsables de la prévention et de la santé publique avaient interpellé les milieux de la grande distribution afin que l'on mette fin à la vente d'alcool aux mineurs. C'est ainsi qu'un programme de formation à l'intention du personnel de vente a été élaboré par la FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme) avec le soutien de la Direction générale de la santé du canton de Genève et du GSM (Groupement Suisse des Spiritueux de marques). Ce projet avait été jugé intéressant et avait reçu des fonds nationaux pour sa traduction en allemand. Plus récemment, une offensive a été menée vis-à-vis des magasins «dépanneurs», grands pourvoyeurs d'alcool la nuit. Toujours à Genève, un projet de loi a finalement été adopté afin d'interdire la vente d'alcool dans les shops des stations-service et restreindre la vente d'alcool de nuit, à savoir entre 21h et 7h. Cette loi a été confirmée par le peuple à fin 2005 mais elle n'a commencé à être véritablement appliquée, concernant les heures de vente, qu'à partir de 2007.

Dans d'autres cantons, de nouvelles lois ont vu le jour comme par exemple à Berne où les adultes remettant de l'alcool à des mineurs peuvent être poursuivis ou encore à Coire où il est désormais interdit de consommer de l'alcool de nuit sur la voie publique.

S'il est impératif que l'on mette en œuvre des politiques éprouvées visant à réduire la disponibilité du produit, il est tout aussi important de ne pas créer une usine à gaz où chaque canton, voire chaque commune se mette à légiférer à tout va sans vérifier le bien-fondé et l'applicabilité des mesures prises. Si l'on appliquait déjà rigoureusement les dispositions fédérales en vigueur, on donnerait un signal tant aux distributeurs qu'aux jeunes eux-mêmes et à leur entourage dont le laxisme en la matière doit absolument être remis en question.

Que l'on soit clair: il n'est pas question de faire croire que ces mesures vont dispenser les parents de prendre leur responsabilité, ni les professionnels de l'animation gérant les lieux fréquentés par les jeunes de leur fixer des limites. Il s'agit précisément que chacun agisse à son niveau de compétence afin d'atteindre une nécessaire cohérence et faire que coïncident les mesures structurelles et les mesures de prévention comportementale.

NÉCESSITÉ D'UNE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTANCES

Pour cela, il est indispensable qu'une coordination s'instaure entre les cantons, avec l'appui de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (à travers notamment le Plan National Alcool), de la Régie fédérale des alcools, de la GDK (Conférence suisse des directeurs et directrices de la santé) et bien sûr de l'ISPA (Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies) avec son expertise. Les associations professionnelles, à savoir le GREA (Groupe-ment Romand d'Etudes des Addictions) et le Fachverband-sucht, doivent continuer à jouer leur rôle de lien entre les professionnels et exercer une action de lobbying amorcée depuis quelques années avec un certain succès.

Sur le plan cantonal, il est indispensable que les administrations qui ont une compétence dans le contrôle des patentes d'alcool et de sa distribution se fédèrent pour coordonner leur action (police, police du commerce, services des patentes, services de santé publique, etc.). Les associations de professionnels concernées (Gastros, Fédérations des artisans et commerçants, associations de détaillants, etc.) doivent absolument être associées aux démarches mises en œuvre par les autorités. Cela leur permet de se positionner et de faire passer le message de prévention auprès de leurs membres.

Au niveau des communes, des mesures dans ce sens se mettent aussi en place: à travers le projet d'intervention précoce dans les communes impulsé par Radix, la problématique de la consommation inappropriée d'alcool suscite des initiatives afin de gérer cette question de manière concertée entre les acteurs de proximité. A titre d'exemple, l'exécutif de la Ville de Genève vient de promulguer un arrêté exigeant qu'un certain nombre de conditions soient remplies pour qu'une autorisation d'utilisation du domaine public soit accordée: application de la législation sur l'alcool, promotion de boissons sans alcool, affichage des dispositions, formation du personnel, etc.

Quant aux jeunes, on doit poursuivre les actions de sensibilisation sous des formes participatives afin de développer leurs compétences sociales et leur esprit critique comme c'est déjà le cas dans la plupart des cantons. Les connaissances scientifiques actuelles démontrent clairement les dégâts que représente une consommation précoce et abusive d'alcool et c'est bien dans le but de retarder l'âge de la première consommation d'alcool¹ que doit être mise en place une politique concertée et intégrée de l'alcool dans

notre pays. Les milieux de la prévention et de la santé publique doivent s'autoriser à faire un véritable travail de plaidoyer auprès de nos parlementaires et pousser les autorités exécutives à prendre leurs responsabilités. C'est à ce prix que des avancées significatives pourront être atteintes.

Madame Fehlmann Rielle est également députée au Grand Conseil genevois et présidente de la commission consultative en matière d'addictions

www.fegpa.ch / www.mon-ado.ch

Courriel:

laurence.fehlmann-rielle@gc.ge.ch

¹ Voir le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention mis en place dans le canton de Genève : <http://etat.geneve.ch/des/site/sante/promotion-sante-et-prevention>



La Fondation Phénix, située à Genève (www.phenix.ch) et proposant des soins aux personnes présentant des addictions avec ou sans substance(s), recherche:

un MEDECIN CADRE PSYCHIATRE (100%)

Missions :

- Diriger une équipe pluridisciplinaire constituée de médecins, psychologues, infirmiers cliniciens, éducateurs spécialisés, assistantes médicales et laborantines;
- Assurer la prise en charge d'une population de patients présentant des addictions avec ou sans substance(s).

Profil souhaité :

- Diplôme FMH de spécialiste en psychiatrie-psychothérapie et formation complémentaire dans le domaine des addictions;
- Expérience clinique dans le domaine des addictions indispensable ;
- Aptitudes pédagogiques (enseignement, conférences)

et un MEDECIN PSYCHIATRE (80%)

Missions et profil souhaité identiques à ce qui est requis dans l'annonce ci-dessus pour l'aspect « clinique », avec en plus un réel potentiel pour le management d'équipes pour ce poste de médecin psychiatre pouvant évoluer vers un poste de médecin cadre.

Entrée en fonction :

engagement immédiat ou à convenir pour les 2 postes

Dossier complet à envoyer à Mme S. Borie, Fondation Phénix, Direction administrative, rte du Pont Butin 70, 1213 Petit-Lancy (sandrine.borie@phenix.ch)

LES JEUNES, LABORATOIRE DES POLITIQUES SOCIALES?

Jean-Christophe Schwaab, secrétaire central de l'USS, député au grand conseil vaudois, membre de la Commission fédérale de l'enfance et la jeunesse

La revue *dépendances* a recueilli les propos de Jean-Christophe Schwaab, spécialiste de la jeunesse et du monde du travail, sur sa vision des jeunes d'aujourd'hui et de leur prise en compte dans les discours et mesures politiques. (réd.)

Revue dépendances : On parle souvent de protection de la jeunesse. Mais est-ce bien la jeunesse que l'on protège ou une certaine conception de l'espace public?

Jean-Christophe Schwaab: Il est vrai que de nombreuses mesures de «protection de la jeunesse», je pense aux couvre-feux pour les moins de 16 ans, par exemple, ont surtout pour objectif de préserver la tranquillité (ou en tout cas une certaine idée de la tranquillité) des moins jeunes plutôt que les jeunes eux-mêmes. Par ailleurs, certaines mesures, p. ex. l'interdiction des beuveries de type botellon passent sous l'appellation de «protection de la jeunesse» parce que ce sont surtout des jeunes qui sont concernés.

Dans d'autres cas, la protection de la jeunesse est malheureusement passée par pertes et profits, par exemple lors de l'abaissement de l'âge de protection des jeunes dans la loi sur le travail (LTr) de 20 à 18 ans, pour permettre plus d'exceptions à l'interdiction du travail de nuit et du dimanche. Même si leur santé était touchée et avait besoin d'être clairement mieux protégée, cet argument n'a joué aucun rôle. Ce qui m'amène à la conclusion que la «protection de la jeunesse», comme malheureusement n'importe quel argument, n'est utilisée que lorsqu'elle peut servir d'autres desseins. Et oubliée lorsqu'elle leur est contraire!

La jeunesse a-t-elle aujourd'hui plus besoin d'être protégée qu'il y a vingt ans? Comment expliquer la popularité du terme chez les politiciens?

JCS: Elle a besoin d'être protégée différemment, car les «dangers» qui requièrent une protection ont évolué. Voici quelques exemples d'évolutions technologiques, légales ou au niveau de la société entraînant à mon avis un besoin accru de protection:

- Accès à la violence et à la pornographie grâce aux nouvelles technologies
- Baisse des prix des spiritueux
- Baisse à 18 ans de l'âge limite pour travailler la nuit et le dimanche, même pour les jeunes en formation
- Hausse de la discrimination raciale
- Difficultés pour trouver une place de formation et s'intégrer sur le marché du travail.

Pourquoi aujourd'hui cet intérêt renouvelé pour les jeunes?

JCS: Les jeunes sont malheureusement très concernés par des thèmes qui font la «une» de nombreux médias: chômage, violence, craintes face à l'avenir, rapports entre les générations. Quiconque s'intéresse à ces problèmes finit tôt ou tard par devoir s'intéresser aux jeunes. Malheureusement, ce genre de réflexion conduit trop rarement à une approche globale des problèmes que rencontrent les jeunes.

En outre, les jeunes peuvent être facilement «pris en otage» par certains politiques, qui voient en eux des arguments porteurs pour certaines thèses, par exemple en les accusant d'être responsables de la montée de la violence (alors qu'ils en sont aussi les victimes) ou en se servant d'eux comme justification de la baisse des prestations destinées aux retraités (alors que c'est en fait aux futures rentes des jeunes d'aujourd'hui que l'on s'attaque...).



Quelle évolution observez-vous dans les comportements chez les jeunes Suisses romands?

JCS: Beaucoup d'inquiétudes face à leur avenir. La génération de leurs parents ne se posait pas de questions, était sûre de trouver un emploi dès la fin de la formation et de pouvoir en changer du jour au lendemain, ce qui n'est de loin plus le cas aujourd'hui. Mais ils ne sont pas seulement inquiets: ils sont aussi beaucoup plus concernés par leur avenir et motivés à le prendre en main qu'on ne le dit.

L'étude COCON ⁽¹⁾ publiée en 2006 par l'Université de Zürich montre qu'ils sont en outre prêts à s'engager pour la société, par exemple comme bénévoles. L'incroyable richesse des associations de jeunesse et leur dynamisme – que j'ai pu voir à l'œuvre de près lorsque j'étais membre du comité directeur du CSAJ tendent à confirmer cette tendance.

Cependant, les jeunes, sans perdre leur énergie ou leur motivation, ont tendance à privilégier de plus en plus les collaborations ponctuelles informelles, hors des associations établies. S'il faut continuer à soutenir les associations de jeunesse, il faut aussi développer le travail de jeunesse en milieu ouvert.

Existe-t-il une évolution dans le regard que nous portons sur le comportement des jeunes?

JCS: Malheureusement pas. C'est une constante de l'histoire de l'humanité que les jeunes soient regardés avec méfiance (et peut-être aussi un peu d'envie). Dès l'Égypte ancienne, on trouve des proverbes disant, en gros, que «les jeunes ne sont pas motivés et que lorsqu'ils devront prendre des responsabilités, ce sera une catastrophe, que l'avenir ne réserve rien de bon, etc.» Au VIII^e avant J.C., Hésiode disait dans «Les Travaux et les Jours»: «Je n'ai plus aucun espoir pour l'avenir de notre pays si la jeunesse d'aujourd'hui prend le commandement demain. Parce que cette jeunesse est insupportable, sans retenue, simplement terrible... Notre monde atteint un stade critique. Les enfants n'écoutent plus leurs parents. La fin du monde ne peut être loin.» Entre temps, la fin du monde n'est pas venue...

Ces proverbes ressemblent beaucoup aux commentaires actuels comme quoi les jeunes d'aujourd'hui ne seraient «pas motivés, pas flexibles, violents et bons à rien». Le magnat de l'immobilier vaudois Bernard Nicod a par exemple osé dire dans la presse il y a quelques années: «les jeunes sont nuls et paresseux». C'est dire si ces a priori sont profondément ancrés!

Les politiques mises en place pour les jeunes (couvre-feu et autres mesures restrictives pour lutter contre l'abus d'alcool et la violence par exemple) annoncent-elles des changements pour les autres classes d'âge?

JCS: Les jeunes sont une classe d'âge qui se défend moins bien que d'autres, vont moins voter, s'engagent moins dans les partis, syndicats ou groupes de pressions. Peut-être que certaines mesures prises à l'encontre des jeunes ne pourraient être étendues au reste de la société, car la résistance serait beaucoup plus forte.

Mais elles peuvent aussi constituer un ballon d'essai, un précédent. Quelques années plus tard, il y a des risques que l'on dise: «ça a fonctionné pour les jeunes, étendons la mesure à tout le monde.»

Y a-t-il un lien entre politique pour les jeunes et le reste de la population?

JCS: Bien sûr. La politique de la jeunesse devrait préparer les grandes évolutions à venir. Mais sans oublier que les jeunes, c'est certes l'avenir, mais c'est aussi le présent!

Dans certains cantons, on discute de l'abaissement de l'âge pour le droit de vote à 16 ans. A quel âge un jeune est-il autonome et responsable? N'est-ce pas en contradiction avec la difficulté pour de nombreux jeunes aujourd'hui d'entrer dans le monde du travail – et ainsi accéder à l'autonomie?

JCS: La plupart des transitions ne se font plus de manière linéaire. Le cliché du jeune homme ou de la jeune femme qui termine l'école à 15 ans pour entrer aussitôt en apprentissage, le termine à 18 ans et fonde une famille (après un passage à l'école de recrue pour les hommes) a vécu. De nombreux jeunes sont intéressés à la vie publique bien avant 18 ans. Et, quand on voit l'énergie qu'ils mettent dans la recherche d'un emploi ou d'une formation ou l'engagement qu'ils montrent dans les associations de jeunesse, on ne peut qu'être convaincu qu'ils sont capables d'assumer une responsabilité telle que le droit de vote.

Il ne faut pas oublier que les jeunes seront les principaux concernés par tout ce qui est soumis au vote et qu'il faut tout faire pour les faire participer à ces décisions qui les concernent. Mais le droit de vote à 16 ans ne suffit pas: il faut aussi améliorer l'instruction civique à l'école, mais aussi dans les gymnases et écoles professionnelles, afin de leur donner les armes pour comprendre les enjeux. Ces améliorations constituent d'ailleurs des «mesures d'accompagnement» indispensables à tout abaissement de la majorité civique!

En matière de responsabilités: n'assiste-t-on pas à un glissement dans les discours de la responsabilité collective – étatique – à la responsabilité individuelle?

JCS: Oui, malheureusement. Pourtant, à l'aube d'une crise sans précédent, la solidarité et les solutions définies et appliquées en commun sont plus que jamais nécessaires.

Cela dit, l'Etat ne doit pas brimer la responsabilité individuelle, au contraire. Cependant, les structures qui permettent aux individus de s'affirmer et de se construire sont à mon avis en général des structures collectives. Il en va

... s'il faut continuer à soutenir les associations de jeunesse, il faut aussi développer le travail de jeunesse en milieu ouvert

de même pour les solutions aux problèmes des individus, qui sont plus efficaces lorsqu'elles sont collectives, je le constate tous les jours dans mon activité de syndicaliste.

Enfin, par action collective, il ne faut pas entendre uniquement l'Etat. En tant que syndicaliste, je crois notamment à la force du partenariat social, solution collective à laquelle l'Etat ne se mêle pas ou peu. Et mon expérience des associations de jeunesse montre que c'est aussi un moyen efficace d'intégration et de résolution des problèmes et conflits.

Courriel:

jcs@schwaab.ch

(1) Voir le commentaire sur mon blog: <http://www.schwaab.ch/archives/2006/12/04/les-jeunes-ne-sont-ni-paresseux-ni-demotives-ni-des-bons-a-rien/>)



Journées de formation

Substitution et consommations parallèles

Thème: Les consommations parallèles (alcool, codéine, benzos, neuroleptiques...) durant les traitements de substitution. Quelles questions cela pose-t-il ?

Public-cible: Intervenants des structures RdR, pharmaciens impliqués dans la substitution, médecins prescripteurs, Medrotox, usagers de drogues.

Date et Lieu: Jeudi 17 septembre, Buffet de la Gare, Lausanne

Adolescences au risque de l'addiction: sur quoi butent les professionnels?

Thème: Lorsque les risques pris par les adolescents les mettent en danger, quand leur processus développemental est entravé, les adultes chargés de les encadrer et de les soutenir, voire de les aider, sont souvent démunis. Les adolescents peuvent faire des erreurs, les professionnels aussi: tous ont des enseignements à en tirer. Les obstacles nous font grandir les uns comme les autres.

Date et Lieu: Jeudi 5 novembre 2009, Restaurant de la Plage, Yverdon-les-Bains

Addictions et Troubles du Comportement Alimentaire: anorexie et boulimie

Date et Lieu: Le vendredi 12 mars 2010, Lausanne

Journée organisée en collaboration avec l'Association Boulimie et Anorexie (ABA) de Lausanne

■ Renseignement et inscription sur www.grea.ch

QUELLE PROTECTION POUR LA JEUNESSE? QUELLES RESPONSABILITÉS DE LA PART DE LA JEUNESSE?

*Louise Kasser, cheffe de projet au Conseil Suisse des Activités de Jeunesse *, Genève*

La protection de la jeunesse ne dispose pas en Suisse d'une loi dédiée. Si cette notion est reprise dans nombre de textes de loi, elle est aussi un argument de plus en plus sollicité pour des mesures qui tendent plutôt à protéger la société des jeunes qu'à protéger les jeunes eux-mêmes. L'auteure dénonce cette tendance et plaide pour une meilleure prise en compte des jeunes comme partenaires des décisions qui les concernent. (réd.)

Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. Voici la teneur de l'alinéa 1 de l'article 11 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, article qui figure au chapitre des droits fondamentaux. Bon nombre de constitutions cantonales contiennent des dispositions similaires, certaines parfois plus détaillées. Ainsi, on reconnaît aux enfants et aux jeunes le droit d'appartenir à une catégorie de la population requérant davantage de soin et de protection que d'autres. L'enfance et la jeunesse sont des âges de la vie qu'on pourrait qualifier de «sacrés», et pourtant leur place au sein de la société a changé. D'une part, parce que les jeunes adolescents prennent eux-mêmes une autre place dans la société: ils sont souvent

placés très tôt face à des choix, face à des responsabilités, notamment en matière de scolarité et de formation. L'implication qu'ils peuvent aujourd'hui avoir au sein de leurs établissements scolaires est aussi un facteur où ils se sentent responsabilisés et où ils peuvent avoir un réel pouvoir de décision, même à petite échelle, ce qui n'était pas le cas il y a quelques décennies encore. D'autre part, la place que la société leur donne a peut-être également changé, dans la mesure où depuis quelques années, l'image de la jeunesse véhiculée par certains médias tend de plus en plus à s'imposer comme la seule image possible d'une génération – en d'autres mots, les attitudes problématiques de quelques éléments parlent pour l'ensemble de la jeunesse. Pas un jour ne se passe sans qu'un quotidien ne fasse paraître un article sur la violence des jeunes, l'alcoolisme des jeunes

ou encore la délinquance des jeunes. Rappelons-nous par exemple du phénomène des *botellones*, ces «beuveries géantes publiques» dont la couverture médiatique et l'ampleur polémique ont été sans précédent pendant les beaux jours de l'année 2008.

D'un côté donc, les enfants et les jeunes requièrent une protection particulière, d'un autre côté ils sont dépeints comme des êtres dénués de responsabilités et d'esprit

citoyen. Il y a une tension manifeste entre l'idée de protéger la jeunesse et les appels toujours plus insistants pour que les jeunes soient des individus «responsables». La protection de la jeunesse est-elle à ce point-là une idée dépassée? Y a-t-il lieu de protéger davantage la société des comportements et actes des

jeunes et d'en appeler à plus de responsabilité individuelle de la part de la jeune génération? Ne faudrait-il pas plutôt réinventer d'autres outils pour que l'Etat puisse mettre en œuvre cet élément important pour le «mieux vivre ensemble» de toutes les générations?

Pas un jour ne se passe sans qu'un quotidien ne fasse paraître un article sur la violence des jeunes, l'alcoolisme des jeunes ou encore la délinquance des jeunes

QUELLE PROTECTION POUR LA JEUNESSE ?

Outre le fait qu'elle est élevée au rang constitutionnel, la protection de la jeunesse est aussi mentionnée dans de nombreux textes de loi et ordonnances (travail, stupéfiants, denrées alimentaires, radio et télévision, pour ne citer que quelques exemples), mais on ne connaît pas de définition précise et communément acceptée pour définir les objectifs de la protection de l'enfance et de la jeunesse, ni par quels moyens cette protection s'exerce. En France, mais également dans de nombreux autres pays européens, la protection de la jeunesse fait l'objet d'une loi propre, qui définit avec précision le terme même de protection de la jeunesse, et qui pose aussi le champ d'action des pouvoirs publics dans ce domaine. En Suisse, les différents acteurs se renvoient souvent la balle sur la question de la protection de

* Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ est la faîtière d'environ 80 organisations de jeunesse en Suisse. Il s'engage dans la politique de l'enfance et de la jeunesse pour défendre les intérêts des organisations de jeunesse et les jeunes générations. www.csaj.ch

la jeunesse et la tentation d'interpréter le terme à sa propre convenance selon l'actualité du moment est très fréquente. Il manque donc à ce stade une base légale précisant explicitement le terme de protection de la jeunesse.



Photo: interfoto

La protection de la jeunesse peut être définie comme une réglementation juridique permettant de protéger les jeunes de dangers, touchant principalement leur santé ou leurs mœurs. Il faut y ajouter le fait que l'Etat décide de mesures visant à traduire des objectifs législatifs en normes contraignantes. Ces normes comprennent essentiellement la description de ce dont les jeunes devraient être protégés, comme par exemple la définition d'une limite d'âge pour les différents domaines de protection, mais également la fixation de sanctions pour les cas d'infraction. Ainsi compris, le terme protection vise à la protection des jeunes de dangers possibles. Ces dernières années, et suite au débat sur l'augmentation de la consommation de diverses substances par les jeunes (mais également la meilleure visibilité de cette consommation), cette manière d'interpréter le terme protection de la jeunesse a pris de l'ampleur. Le fait que les adultes, dans l'espace public, ressentent de plus en plus les jeunes comme une menace accentue encore cette tendance. Depuis quelques temps, la protection de la jeunesse ne sert plus à la protection de la jeunesse elle-même, mais bien à la protection de la société des dangers de la jeunesse. En correspondance avec ces évolutions, les réglementations concernant la protection de la jeunesse sont souvent renforcées dans leur aspect répressif et autoritaire.

Cette manière de concevoir la protection de l'enfance et de la jeunesse n'est de loin pas celle de toutes les organisations actives autour de la jeunesse, ce que l'on a notamment pu constater lors des récents débats autour de la révision partielle de la Loi sur les stupéfiants et ceux sur la question du cannabis. C'est également le cas du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse, engagé de longue date dans la promotion de la santé et la prévention des dépendances au sein des organisations de jeunesse et de l'enfance en Suisse, par exemple à travers le projet «Voilà», qui vise à soutenir les enfants et les jeunes dans leur bien-être psychique, physique et social et de les aider ainsi à se développer de manière saine. Un autre projet du Conseil

Suisse des Activités de Jeunesse, «risk it», a pour but de sensibiliser les jeunes participant à des camps de vacances et autres activités de jeunesse à prendre conscience des risques liés notamment à la consommation excessive d'alcool, à réfléchir sur leur rapport à ces risques et à partager ces expériences entre eux et avec leurs moniteurs. Plutôt que de faire preuve d'angélisme et de minimiser la consommation de substances, qu'elles soient légales ou illégales, bon nombre d'organisations actives autour de la jeunesse reconnaissent la consommation de stupéfiants par les jeunes comme une réalité. Tout comme le monde politique et l'opinion publique, ces organisations prennent cette réalité au sérieux, et savent par expérience que l'utilisation de substances addictives n'est pas banale ou anodine, mais qu'elle est fortement liée à des risques sanitaires et psychosociaux. Cependant, au contraire d'autres acteurs dans le domaine, ces organisations représentant les intérêts de la jeunesse ne considèrent pas la répression comme la seule solution adéquate pour y faire face. Il est évident que des mesures de protection de la jeunesse restrictives et régulatrices peuvent être considérées comme l'une des approches possibles pour empêcher – voire retarder – le premier contact des jeunes avec des substances, quelles qu'elles soient. Mais les objectifs d'une politique en matière de dépendances qui soit durable et d'une protection de la jeunesse efficace sont tout autres. Il faut avant tout renforcer les capacités des jeunes à avoir des rapports constructifs avec les exigences qui leur sont posées, et ce dans une société qui leur demandant beaucoup. Cela inclut aussi le fait d'avoir un comportement responsable vis-à-vis des substances addictives avec lesquelles ils rentrent en contact dans leur environnement. Il s'agit là non seulement de responsabilité par rapport à soi, mais aussi par rapport à la communauté dans son ensemble, à la société.

En adoptant cette perspective, on peut ainsi facilement rapprocher protection de la jeunesse et promotion de la jeunesse. Les dispositions légales concernant la protection de la jeunesse devraient donc tendre à un tout autre but et se concrétiser dans des mesures de promotion plutôt que d'interdiction – en d'autres mots, déboucher sur un accompagnement plutôt que sur des poursuites.

UN EXEMPLE CONCRET: LES BOTELLONES

Voyons à présent l'exemple des *botellones*, ces soirées organisées entre jeunes via Facebook et dont les médias ont fait grand cas au cours de l'été 2008. Si ce débat s'est rapidement tassé à l'apparition de l'automne et des soirées plus fraîches, il n'est pas impossible qu'il revienne chaque année avec les beaux jours. Ce débat a permis à maintes reprises aux médias de dépeindre les jeunes comme des êtres dénués de bon sens et de responsabilités, qui passeraient leur vie à s'enivrer dans les parcs publics et à laisser quantité de déchets derrière eux. Il est cependant important de préciser que, manifestement, le phénomène du botellón ne reflète pas uniquement des problèmes de consommation d'alcool chez les jeunes, mais aussi d'autres revendications de la part de cette génération. Un botellón donne

par exemple l'occasion aux jeunes de se rencontrer, de s'approprier une partie de l'espace public urbain et ainsi de prendre place symboliquement dans une société qui trop souvent les stigmatise. A Genève par exemple, mais également dans d'autres villes de Suisse romande, l'augmentation du prix des boissons dans les cafés et la récente disparition des lieux de culture alternatifs ont pour conséquence directe la recherche d'autres lieux de consommation, où l'alcool est moins cher et plus facilement accessible. Les stratégies d'achat de boissons alcooliques se sont également modifiées suite à l'entrée en vigueur d'une loi interdisant la vente après 21h, remettant ainsi en cause l'objectif de cette loi.

Face à l'ampleur du phénomène, plusieurs municipalités ont très rapidement décidé – au nom de la protection de la jeunesse, mais aussi de l'ordre public – l'interdiction formelle des botellones, avec intervention policière à l'appui selon les besoins. Ces interdictions ont eu pour conséquence des réunions dans d'autres lieux, la recherche de stratégies alternatives pour boire davantage encore, mais peut-être aussi l'apparition de mécontentement et de frustration chez certaines personnes ne comprenant pas pourquoi une telle manifestation a été interdite quelques semaines à peine après un rassemblement comme l'Euro2008. Au lieu de répondre par l'interdiction pure et simple de rassemblements tels que les botellones, les autorités municipales genevoises ont eu le courage de privilégier le dialogue et l'ouverture, en misant sur les responsabilités que pouvaient prendre les jeunes eux-mêmes pour l'organisation de leur événement, notamment en ce qui concerne l'élimination des déchets et l'utilisation raisonnable de l'espace public.

C'est bien ainsi que l'on pourrait définir la responsabilité collective de la société face aux jeunes en matière de protection: leur donner les moyens de prendre leurs responsabilités, renforcer leurs compétences et leur aptitude à évoluer dans une société toujours en mouvement et les aider à faire face aux risques et opportunités que cette société peut présenter. Il faut absolument que les pouvoirs publics maintiennent un dialogue proactif dans les quartiers et les lieux de rencontre des jeunes adultes. C'est en offrant aux jeunes la place qui leur revient dans la société, et non en répondant par l'exclusion et la stigmatisation, que ceux-ci pourront exprimer leurs revendications et se sentir en confiance pour prendre des responsabilités. Les jeunes peuvent et doivent être considérés comme de réels partenaires, avec qui il est possible de réfléchir conjointement à des solutions et de fixer des conditions afin d'encadrer des événements tels que les botellones. Il serait bon que les dispositions légales concernant la protection de la jeunesse prennent en compte ces évolutions sociétales, qu'elles encouragent la participation de la jeunesse à tous les niveaux et ne s'appuient uniquement sur les outils que peuvent représenter les interdictions et les limites d'âges pour protéger de manière efficace l'enfance et la jeunesse.

Courriel:

louise.kasser@csaj.ch

DE LA PROTECTION ESComptÉE À L'INTERDIT TRANSGRESSÉ

Vincent Artison, travailleur social hors murs (TSHM) à Yverdon, coordinateur de la plate-forme romande des TSHM

Sur le terrain, à même les rues et les parcs, les travailleurs sociaux hors murs assistent en direct aux effets collatéraux engendrés par des mesures prononcées dans le cadre de la protection de la jeunesse. Le point de vue de Vincent Artison, coordinateur de la plate-forme romande des TSHM. (réd.)

Une grande partie des jeunes rencontrés dans la rue ou leur milieu de vie passent à travers les mailles du filet prévu pour protéger la jeunesse. Ils s'organisent notamment bien face aux restrictions respectivement aux interdictions concernant la vente d'alcool, de tabac ou de cannabis, quitte à prendre des risques parfois démesurés pour se procurer le produit. Sans compter qu'il y a toujours une personne qui voit dans ces mesures un moyen de «faire son beurre» en vendant la marchandise interdite au marché noir, exposant ainsi l'acheteur potentiel à la découverte d'autres produits.

Parallèlement, il y a une fâcheuse tendance à ne plus tolérer le moindre regroupement de jeunes dans l'espace public, voire de poser des «couvre-feux», à nouveau pour protéger. Les interventions des services de sécurité (qui ne voient pas nécessairement le sens à donner à leur action) augmentent, laissant supposer alors que la mesure est fondée.

En réaction, si certains jeunes y voient un moyen de s'affirmer dans la confrontation avec les forces de l'ordre, la plupart d'entre eux se cachent, s'isolent pour consommer et sautent sur la première occasion de «squatter» un appartement dans lequel l'attitude collective peut laisser à désirer. Le travailleur de rue s'adapte en conséquence et peut y être présent lorsqu'il est invité ou a repéré l'événement, mais il arrive aussi que des jeunes avec lesquels il est en lien se mettent dans des situations très problématiques de dépendance sans qu'il puisse s'en rendre compte rapidement.

Ces diverses mesures peuvent alors devenir une entrave au travail de proximité et charger davantage le-a travailleur-se de rue. Aussi, avec ces interdictions au nom de la protection de la jeunesse, la société pose la barre d'exigence de plus en plus haut en matière de contrôle social mais se dote de moyens apportant peu de réponses pertinentes à l'insécurité socio-économique et affective dans laquelle vivent les populations jeunes les plus précarisées et les plus sujettes à la maltraitance.

L'interdit est souvent perçu par la population, et par les jeunes occupant la rue en particulier, comme une incitation à transgresser une limite, un moyen de se distinguer et de dire «j'existe» ou «nous existons». Il s'agit alors d'aller à la rencontre du chaos qui mobilise cette revendication existentielle. C'est probablement là une des principales missions d'un-e travailleur-se social-e hors murs (TSHM).

Généralement, quand l'espace public est peuplé, tous âges et toutes classes sociales confondus, il est plus sûr. Le TSHM peut s'y fondre plus facilement, repérer, créer du lien, écouter, faciliter, valoriser et re-donner petit à petit la capacité d'agir aux citoyens.

Courriel:

vincent.artison@gmx.ch



Photo: interfoto

ET LE RÔLE DE LA FAMILLE?

Entretien avec Serge Bregnard, directeur de l'Appart, Lausanne

Serge Bregnard est éducateur et directeur de l'Appart, une permanence éducative spécialisée, non résidentielle, s'adressant aux jeunes de 11 à 16 ans en difficulté, en étroite collaboration avec les familles et les services concernés. Il parle avec Corine Kibora des défis auxquels est confrontée la famille aujourd'hui. (réd.)

CK: Tout d'abord, comment définir la ou les familles aujourd'hui, a-t-elle encore un sens?

SB: Bien sûr qu'elle a un sens. Je crois vraiment qu'elle a tout son sens, du reste les jeunes ne remettent en cause ni le mariage, ni la vie de famille. Evidemment, la famille a beaucoup évolué. Tout d'abord, elle s'est réduite. Le nombre d'enfants par famille est faible (moins de deux). Ensuite, dans les villes du moins, il y a une augmentation significative des divorces entraînant des familles monoparentales ou recomposées. Ce sont des changements fondamentaux de société, notamment dans les pays occidentaux. On peut dire qu'il y a une mutation de la famille. Sur le plan de l'image et des valeurs, la famille demeure cependant une force tranquille et les adolescents gardent l'envie de créer eux-mêmes un jour leur propre famille. Ça a peu changé sur le fond.

CK: Qu'est-ce qu'une famille peut apporter à un jeune?

SB: Le mot-clé, c'est le mot sécurité. Il y a d'autres choses évidemment, mais la sécurité c'est la condition psychologique qui permet à un individu de se développer. Avoir un certain nombre de repères, se sentir sécurisé. C'est un rôle fondamental de la famille. Cette sécurité permet l'autonomie. Elle est recherchée. C'est bien souvent la famille qui joue le rôle de contenant, qui amène l'individu à la sécurité. Cela dit, certains jeunes qui n'ont pas connu de famille, très malmenés par la vie, peuvent aussi trouver leur autonomie – le concept de résilience en parle – à travers des relations significatives. Boris Cyrulnik parle de tuteur de résilience, c'est-à-dire de personne(s) qui offre(nt) de la sécurité à l'autre, qui en révèle les potentialités et les compétences.

CK: A l'adolescence, moment charnière dans le développement d'un enfant, à quel moment la famille est-elle une ressource, à quel moment est-elle un poids?

SB: A l'adolescence, il y a trois choses importantes à dire. La première, c'est que la crise de l'adolescence correspond souvent à une crise du couple parental. La crise personnelle de la quarantaine chez les adultes est une crise sévère qui remet en cause la vie professionnelle et personnelle. On est loin du bout, on est loin du début, on se situe au milieu, pleins de question. L'adolescence a lieu lorsque les parents ont entre 40 et 50 ans. On court le risque d'avoir deux crises sous le même toit, et peut-être que l'on oublie un peu trop

facilement que la « dé-sécurité » des parents à ce moment-là a aussi une influence sur l'adolescent (qui est lui-même en recherche identitaire). Tout le monde se retrouve en phase de recherche. Ainsi des parents peu sereins s'occupent d'adolescents pas forcément sereins non plus. Un bouillon qui n'est pas toujours simple à digérer.

La deuxième, c'est que l'adolescence signale une fin, la fin de l'enfance. Après c'est l'autonomie, la séparation, et ce processus s'effectue sur un fond d'angoisse, à la fois chez les parents et chez les adolescents.

La troisième dimension, capitale, c'est qu'il faut faire le deuil de l'enfance, de la famille idéale. On entre dans une nouvelle forme de relations, inconnue. C'est une période d'insécurité, mais nécessaire, car elle permet l'autonomie. L'adolescence, telle qu'on la vit en Suisse, doit passer par cette crise, par cette remise en question. Cette phase de trouble et de complexité va permettre ensuite à chacun de retrouver ses marques.

CK: Dans une société axée sur l'individu, qui doit se définir par lui-même, construire ses valeurs, cette crise n'est-elle pas plus aiguë?

SB: Difficile à dire. Si on parle du modèle ancien, sur le plan sociologique, il n'y a pas encore si longtemps que ça, l'adolescence, c'était la période de transition vers la vie professionnelle, avec à la clé, une autonomie financière. Cette garantie mettait un terme à l'adolescence. Aujourd'hui, l'adolescence tend à s'allonger et l'on constate une perte de repères clairs qui marquent la fin de la dépendance aux parents. Le tableau se complexifie. Il est devenu plus difficile d'avoir une identité claire, du genre: «Je suis adulte, je suis autonome, indépendant financièrement.» Cette identité met beaucoup plus de temps à se dessiner. Cette situation oblige les parents à être parents plus longtemps et oblige les ados à être ados plus longtemps. Un exemple: les apprentissages débutent (en moyenne) aujourd'hui à 18 ans et 3 mois et ne se terminent pas avant 22 ans. Au lieu de partir à 19-20 ans, on reste à la maison jusqu'à 25 ans, sous l'autorité des parents. Il y a une différence entre l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à gérer sa vie et les droits obtenus par la majorité (j'ai le droit de sortir, d'aller et venir, de voter, etc...). Les jeunes sont assez libres, mais en termes d'autonomie, peu le sont.

Un autre aspect à ne pas négliger, au vu de l'évolution démographique et du peu d'enfants par famille, c'est le fait que l'on s'attache de plus en plus aux enfants. Une famille n'a pas la même attitude à l'égard de ses enfants si elle en a 2 ou 12! On ne va plus aujourd'hui forcément pousser les jeunes au sortir de leur formation à quitter la maison. On est très sensible au fait de la rareté de l'enfant. Les liens familiaux sont davantage mis en valeur et protégés. Les droits de l'Enfant sont cités en permanence. L'autonomie n'est pas toujours une valeur prônée par les parents. Beaucoup de ces derniers s'accrochent à leurs enfants pour sauver le couple, pour donner un sens à leur propre trajectoire existentielle.

CK: Des éléments qui laissent penser à une «infantilisation»- un «empêchement» à devenir adulte?

SB: Je dirais une surprotection. Au fond, le congé parental devrait plutôt se faire à l'adolescence où l'on rencontre aujourd'hui ce problème de frontière peu claire entre les âges de la vie. Aujourd'hui on distingue cette catégorie sociale qu'on appelle les adulescents, éternels adolescents qui sont en nombre croissant, par manque de moyens financiers, mais aussi par dépendance psychologique aux parents, ce qui est plutôt mauvais signe. C'est aux parents de se détacher des enfants et pas le contraire. J'ai l'impression que c'est de moins en moins le cas.

CK: N'est-ce pas en lien avec une société qui prône le culte de la jeunesse?

SB: Au contraire, on dit aujourd'hui que la jeunesse ne va pas, qu'elle est dangereuse et violente. Être jeune c'est plutôt une tare!

Ce qui est plus embêtant, c'est le culte de la personnalité, du carriérisme, dans les couches qui peuvent se le permettre. Ce culte du «moi» chez les adultes, souvent à travers la carrière professionnelle, a des incidences sur la cellule familiale. On a développé de manière fulgurante le besoin de s'occuper de soi. Une des conséquences de cet état de fait, c'est qu'il y a de moins en moins d'adultes à la maison et des failles évidentes au niveau éducatif apparaissent (qualitatives et quantitatives). Ce vide est anxiogène pour les jeunes. Sur le plan éducatif, il donne beaucoup trop de pouvoir aux jeunes. On le voit bien avec les adolescents difficiles, qui dirigent trop souvent le système familial (puisque les adultes ne l'occupent plus). On ne peut pas demander à un jeune de 11 ou de 14 ans de s'autogérer. Il y a un paradoxe.

Au niveau des cités, on constate un peu le même phénomène. En Crête par exemple, on voit encore des vieillards occuper les places publiques. Les adultes des temps passés

faisaient des remarques ou intervenaient auprès des jeunes qui «déraient» dans les lieux communautaires (places, bus, train, etc.) En Suisse, à Lausanne du moins, ce sont les jeunes qui occupent les espaces publics. Ils recréent des sortes de familles, souvent par ethnie. Aucun adulte n'intervient s'il y a des dérapages ou des incivilités.

Cette autogestion des jeunes est forcément difficile à vivre et les jeunes en souffrent, surtout au niveau de leur sentiment de sécurité. Ici à l'Appart, on a beaucoup d'enfants angoissés, des enfants qui sont incapables de prendre un bus à 11 ou 12 ans, qui ont des peurs d'enlèvement. Ces peurs ont certainement un lien avec ces heures passées seul-e à la maison.

CK: Et pourtant on parle d'abaisser le droit de vote... à partir de quand un jeune est-il responsable?

SB: Les jeunes désertent la politique. Ils ne se sentent pas toujours concernés par cette dernière, qui roule autour d'un clivage gauche-droite. Peut-être que les verts ont amené du renouveau. Mais on reste dans des systèmes politiques très clivés et ça n'intéresse pas trop les jeunes. S'il s'agissait de voter, par exemple sur l'adhésion à l'Europe, ces derniers voudraient certainement donner leur opinion, mais je suis sidéré comme ils ne disent presque rien sur l'écologie, qui est vraiment leur avenir.

Pourquoi la jeunesse est-elle si peu mobilisée? Acculturation globale? Internet aurait-t-il été inventé pour tuer l'esprit critique? L'accès à la culture est très important. La culture de masse (people) et la modélisation de la pensée (modes) sont devenus la norme, ce qui me paraît plutôt grave. Le risque: la perte de l'esprit critique et la soumission aux idées dominantes (risque de fascisme, racisme, dogmatisme, idéologie, etc...).

CK: J'aimerais encore aborder la question des réseaux sociaux virtuels, de l'invasion des écrans dans la vie quotidienne....Comment les gérer?

SB: Il faut être prudent. Les plus accros à la télé, c'était la génération de mes grands-parents, qui l'allumaient le matin et l'éteignaient à minuit. Aujourd'hui, les plus accros au portable, ce sont d'abord les gens dans la cinquantaine. Les jeunes ne subissent pas plus que les adultes cette invasion du virtuel.

Par contre, les jeux vidéos, en ligne, bien que les adultes soient également concernés, touchent énormément de jeunes, dont beaucoup développent des addictions précoces aux jeux. On connaît des jeunes qui passent presque tout leur temps libre devant leur jeu et deviennent les personnages de leur jeu. C'est une réelle dépendance, et sans

... il y a de moins en moins d'adultes à la maison et des failles évidentes au niveau éducatif apparaissent

écran, sans l'incroyable attractivité des jeux, ces jeunes sont en total désarroi sur le plan de leur socialisation. Très renfermés, on sent que les jeux remplissent un vide, sécurisent un peu cette angoisse de se retrouver seul (dans le sens physique et philosophique du terme).

Dans les familles saines, ça se gère, des règles sont posées. Dans des familles difficiles, fatiguées, pas disponibles, les parents ne vont pas encore entrer en conflit sur des exigences éducatives. Ils se sentent suffisamment coupables de ne pas toujours pouvoir assumer leur rôle de parents et optent pour le laisser faire. A nouveau, l'enfant a trop de pouvoir. Je ne veux jeter la pierre à personne, sachant que ces situations ne sont pas expressément voulues. Chacun fait ce qu'il peut, avec les moyens dont il dispose.

CK: Le thème de la protection de la jeunesse est à la mode. Est-ce que les jeunes ont plus besoin d'être protégés aujourd'hui?

SB: Je crois qu'il faut distinguer les jeunes des milieux urbains ou ceux des campagnes. Deux mondes. Si je racontais certaines situations familiales on ne me croirait pas, tant ces jeunes ont besoin de protection et même de protection élémentaire: manger, s'asseoir, dire bonjour. Apprendre l'élémentaire de l'éducation qui leur permettrait de se socialiser.

L'école demeure un facteur de protection important. Un jeune, tant qu'il est dans l'école reste intégré, ce qui lui permet de ne pas s'isoler, donc d'éviter les risques de dégradation psychique (dépressions par exemple). Cependant, il ne faut pas tout demander à l'école, et éviter la tendance qui consisterait à lui confier l'éducation des enfants...

Une anecdote: une boulangère offre un pain au sucre à une petite fille accompagnée de sa mère. Elle ne dit pas merci, la boulangère en fait la remarque et la maman rétorque. «Ah vous voyez, on ne leur apprend plus rien à l'école.»

C'est un exemple qui veut tout dire. L'école ne peut pas assumer deux missions. Cette dernière a toujours eu une dimension éducative, mais aujourd'hui, on lui demande d'avoir une mission de parents, d'éducation. Situation paradoxale: il arrive que des parents se positionnent au même niveau que leurs enfants, en contestant les apports de l'école comme on contesterait le «père» (règles-lois).

Autre paradoxe: certains élèves (qui ne vont pas très bien) pensent que c'est l'école qui a besoin d'eux! Ils maltraitent leur enseignant et se mettent dans une position de pouvoir et d'exigences en disant que finalement l'école est à leur service. Il y a un changement de vision, de paradigme, qui est extrêmement difficile à gérer. Un autre élément qui m'inquiète, c'est de constater qu'on a de moins en moins de transitions simples entre la fin de l'école et le monde du travail. Aujourd'hui beaucoup d'élèves vont transiter par des mesures et ça change bien des choses au niveau identitaire. Avant, quand l'adolescent pouvait quitter la peau

de l'écolier pour devenir soit l'étudiant, soit l'apprenti, ce nouveau statut était valorisant et valorisé. Les jeunes de notre époque se projettent dans des mesures. «Je vais faire l'Opti» ou alors le Cofop, ou autres. C'est moins valorisant. Cet état de fait signifie pour eux qu'ils n'ont pas atteint les connaissances nécessaires pour qu'on les «attendent» et qu'on les «reconnaisse» dans le monde professionnel. Et ce monde professionnel désavoue l'école, en obligeant les jeunes à passer des examens que les milieux professionnels définissent pour accéder aux formations (basic test). Ça crée un problème, une sorte de désaveu de l'école pour des jeunes qui sont déjà limites, souvent en échec. Alors, et remercions-le, l'Etat fait ce qu'il peut, crée des mesures pour limiter les risques de désintégration sociale. Mais, ne devrait-on pas plus se poser la question de savoir pourquoi cette société produit tant de laissés pour compte et de jeunes en difficulté, bref interroger davantage les causes, plutôt que de courir après les problèmes...



Photo: Interfoto

CK: Précisément: quelles sont ces causes?

SB: Pendant plusieurs décennies, un salaire suffisait à une famille. Les parents pouvaient s'arranger, peu importe qui restait à la maison (partage ou autre). Aujourd'hui, il faut doubler le salaire, ou alors, il faut renoncer à énormément de choses. Un enseignant non universitaire, avec deux enfants, ne vivrait pas sur un salaire et devrait s'adresser à l'aide sociale pour payer, par exemple, ses frais d'assurances maladie.

Cette course à l'argent, pour combler ses besoins, (on vit dans une société qui crée toujours de nouveaux besoins, qui ne fait que stimuler l'achat), fait que les parents sont très préoccupés par les questions matérielles et financières. Ils se retrouvent souvent contraints à devoir désinvestir «l'éducatif» pour investir le professionnel et gagner suffisamment d'argent. Ils se retrouvent fréquemment fatigués, voire épuisés. Ce besoin de double salaire occupe les deux «parents éducateurs» à plein temps! Qui peut dès lors se charger avec sérénité de l'éducation des enfants?

Il y a un risque de dégradation du noyau familial. C'est un vrai problème.

CK: Que faire? Comment aider les parents?

SB: Tout passe par une prise de conscience. Dès le moment où les parents quittent le déni, se rendent compte de la situation et demandent de l'aide, il y en a! On a des moyens de les suivre, de les aider. Mais on a souvent à faire à des parents qui sont dans le déni des problèmes. Et on sait que l'aide contrainte, c'est quand même compliqué !

Cette société a les gens qu'elle mérite, ça touche tous les milieux. Certains parents disent: «Finalement, ça va pas si mal, ça va s'arranger.» Il faut quitter le déni.

Il y a aussi une question politique. Comment veut-on soutenir la famille (aussi financièrement), pour qu'elle puisse retrouver un peu de calme.

Je pense au rôle des garderies: au départ, elles accueillaient des enfants dont les parents étaient contraints de placer leurs enfants. Plus tard, on a mis en évidence la fonction socialisante de l'enfant, l'apprentissage de la vie communautaire en alternance avec la vie à la maison. Aujourd'hui, la garderie est devenue un instrument incontournable du monde économique. Les deux salaires entrent dans le système de consommation. Il faut que les deux parents «bossent», donc le problème de la garde de l'enfant sera réglé par les garderies. Il y a même des entreprises qui possèdent leur propre garderie. Pour le système économique (capitalisme), c'est parfait, pour la famille, beaucoup moins. Mettre un enfant en garderie pour le socialiser à partir de 2 ans, c'est fondamental dans son développement normal. Il doit apprendre à quitter sa mère, son père, quelques heures par semaine, jusqu'à ce qu'il aille à l'école. Mais c'est très différent lorsqu'il s'agit d'y aller du lundi au vendredi soir pour des raisons de besoins d'argent pour vivre. Les parents qui vont les rechercher sont fatigués, ils s'épuisent et risquent en plus de se sentir coupables.

Je suis profondément inquiet de constater l'augmentation permanente des problèmes personnels des jeunes et la meilleure preuve, c'est l'augmentation considérable des dossiers à l'aide sociale ou au service de protection de la jeunesse (SPJ). Si on doit protéger de plus en plus de gens ou de jeunes, c'est que quelque chose ne va pas. Je crois que les besoins fondamentaux n'ont pas changé. Le besoin de sécurité, d'amour, de calme et de sérénité demeure indispensable. Ces éléments restent la base de l'éducation. Si ces choses manquent, on ne fait que courir après les problèmes.

CK: En plus dans une société qui produit sans cesse de nouveaux besoins, et qui ne permet pas le calme.

SB: Heureusement, l'image d'Epinal de la famille demeure. Je suis persuadé qu'il y aura du changement dans un proche avenir, je fais confiance aux jeunes. Ils sauront agir...

Courriel:

bregnards@yahoo.fr



COROMA
Collège Romand de Médecine de l'Addiction

La Médecine aux Frontières de l'Addiction

Jeudi 26 novembre 2009
Fairmont Montreux Palace

Conférences plénières:

Prof. Michel Reynaud, Paris
L'Addictologie, une science en expansion

Prof. Marc-Henry Soulet, Fribourg
La modernité et ses déviances : de la banalisation au « tout pathologique »

M. Jean-Daniel Barman, Valais
Tous accros ?

Information et inscription sur www.romandieaddiction.ch



PROTECTION DE LA JEUNESSE EN MILIEU SCOLAIRE

Christian Mounir, formateur - Consultant en promotion et en éducation de la santé, Service de santé de la jeunesse, DIP, Genève

En théorie, il est acquis que la protection des jeunes s'effectue moins par une prévention des risques que par la promotion d'un cadre et d'un mode de vie favorables à un développement harmonieux. Cependant, force est de constater que les résistances sont nombreuses pour appliquer ces préceptes dans la réalité. Pour l'auteur, engagement et formation de tous les acteurs sont indispensables (réd.)

«ON SAIT, MAIS ON NE FAIT PAS... ON NE SAIT PAS, MAIS ON FAIT» ⁽¹⁾

Depuis plus de vingt ans qu'ont été énoncés les termes de la Charte d'Ottawa, un nombre considérable d'expériences et d'études ont permis de dégager de manière assez claire les éléments constitutifs d'une protection de la jeunesse par la promotion de la santé ⁽²⁾ scolaire atteignant des buts préventifs. Toutes ou presque démontrent l'unité que forment la santé et la réussite scolaires. Il existe même des modèles d'efficacité que l'on cite à l'envi, comme l'école finlandaise qui caracole en tête des études PISA, comme elle demeure première au classement de l'OCDE ⁽³⁾. Si ces modèles ne sont ni idéaux ni parfaits, cela n'amoindrit pas pour autant leurs acquis. Cela ne signifie pas qu'on ne puisse pas en tirer des enseignements utiles, même s'il y a toujours lieu d'adopter une approche critique ⁽⁴⁾. Avant toute considération sur le fond, ce sont régulièrement les réserves qui reviennent comme une litanie prétendre que cela ne peut fonctionner «chez nous».

«Les publications ont beau se multiplier, les démonstrations rigoureuses s'accumuler, le doute persiste» ⁽⁵⁾. Les limites au progrès résident plus dans la résistance de notre esprit que dans celle des choses. Inertie de la pensée, résistances à la nouveauté, manque d'audace, conformisme, mauvaise volonté semblent concourir à empêcher ou à freiner l'acceptation et la mise en œuvre de principes qui devraient pourtant s'imposer à la lumière de la raison et du savoir. Ainsi en va-t-il des politiques scolaires. L'auteur de cet article a fait partie il y a quelques années dans le cadre d'une haute instance du monde de l'éducation, d'une commission chargée de «définir un concept-cadre définissant les grands objectifs et les principaux contenus d'une éducation – prévention pour les écoles publiques de la Suisse romande» ⁽⁶⁾ dont le Rapport est demeuré lettre morte. De même du reste que la Résolution de la première Conférence du réseau européen des écoles santé de Thessalonique ⁽⁷⁾ qui a eu beau demander aux organismes organisateurs ⁽⁸⁾, de «donner suite à cette résolution»...demeurée tellement sans suite qu'elle a même disparu des références du Réseau européen des écoles-santé de l'OMS! D'une manière plus générale encore, on peut affirmer que la Charte d'Ottawa à laquelle tous se réfèrent est plus citée que réellement connue et plus connue qu'appliquée. «Incomprise, récusée, volontiers rétrécie par les éducateurs de santé eux-mêmes

qui n'y ont souvent vu qu'une sorte de super-éducation à la santé, sans considérer ce qu'elle remettait en cause dans les pratiques habituelles (...) le texte n'a pas toujours été compris à la hauteur des enjeux qu'il proposait. Et lorsque ces enjeux ont été perçus, ils ont volontiers été considérés comme dangereux. Un haut responsable (...) n'avait-il pas déclaré, il y a une dizaine d'années: «la promotion de la santé est un concept subversif?» ⁽⁹⁾. Et pourtant, les bases légales et les bonnes intentions affichées ne manquent pas: «Le point central ne consiste plus à savoir comment se développe un problème, mais à se demander ce qu'il faut faire pour qu'une personne puisse et veuille rester en bonne santé, ce qu'il faut mettre en place dans une communauté, scolaire ou non pour que chacun se sente à l'aise. Nous entrons de plein pied dans l'idée de la promotion de la santé, santé étant pris dans le sens que lui donne l'OMS de bien-être physique, psychique et social» ⁽¹⁰⁾. Constat ressassé à l'envi dans d'innombrables études et rapports, comme par exemple dans ce Rapport ministériel français qui déplore que «le concept de promotion de la santé au sens de la Charte d'Ottawa n'a pas pénétré de façon structurante et globalisante la politique de santé» ⁽¹¹⁾.

PROMOUVOIR UN MODE DE VIE ET DES CONDUITES PROTECTEURS DÈS LA PETITE ENFANCE

Nous ne ferons qu'évoquer ici le contexte de l'école enfantine et primaire. C'est là tout d'abord que doivent prendre pied et corps de vastes programmes et une organisation générale de l'école mettant en valeur l'acquisition de bonnes habitudes de vie personnelle et communautaire intégrant qualité des relations et attitudes préventives. Si la prévention a un sens, c'est certainement d'abord en permettant aux enfants, à l'âge où leur croissance s'effectue encore sous le contrôle des adultes et à une étape de la vie où l'imitation constitue l'assise prépondérante du développement, d'acquiescer toutes les compétences nécessaires et utiles à leur devenir harmonieux. A aucun moment il ne pourra s'agir de dresser devant eux le catalogue effrayant des dangers de l'existence. Au contraire, il convient des les aider à acquiescer les outils intellectuels et pratiques qui leur permettront de grandir sinon à l'abri, du moins dans l'aptitude à éviter le risque ou à adopter des attitudes protectrices devant le danger.

DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES SOCIALES, ÉMOTIONNELLES ET COGNITIVES PRIMENT À L'ADOLESCENCE

Les choses sont différentes à l'adolescence, en raison de la complexité apportée à la problématique préventive à la fois par les transformations physiques et psychologiques profondes qui s'y déroulent et par celles de l'organisation et des problématiques scolaires.

Un récent ouvrage de synthèse résume l'essentiel de ces acquis d'expérience: «Les évaluations des programmes de prévention des conduites à risque démontrent que les plus efficaces reposent sur le développement de compétences sociales, émotionnelles et cognitives, utilisent des méthodes interactives et s'inscrivent dans la durée. Les programmes les plus prometteurs prennent en compte l'environnement de l'enfant ou de l'adolescent et agissent simultanément à plusieurs niveaux: famille, école, quartier... L'école, deuxième milieu de vie le plus influent après la famille, est le lieu d'ancrage privilégié de ces interventions. Celles-ci s'intègrent dans une démarche de promotion de la santé qui permet à la fois l'acquisition de compétences favorables à la santé et la création d'un environnement propice à leur mise en pratique»⁽¹²⁾.

PRÉVENIR TOUT RISQUE OU TROUVER DU SENS À LA VIE?

On notera tout d'abord l'essentiel glissement de la notion de «prévention des conduites à risque» vers celle de «promotion de la santé». L'approche longtemps privilégiée centrée sur les conduites à risque, c'est-à-dire les déterminants essentiellement personnels se sont largement révélées décevantes, voire contre-productives⁽¹³⁾. Au-delà de risques majeurs à la causalité linéaire évidente et aux effets en général évidents (tel qu'être renversé par un véhicule en traversant imprudemment la rue), la notion même de risque est en première approche abstraite. Du point de vue conceptuel, un facteur de risque n'est qu'une condition ou variable associée à une probabilité d'augmentation d'apparition d'un inconvénient pour la santé. Sauf à y être préalablement sensibilisé et motivé, la transition du concept épidémiologique statistique vers la mise en garde psychocomportementale ne fait pas sens, d'autant que ce «lien» se heurte souvent au... sens commun! Entre ce que l'expert dit du risque et ce qu'en perçoit le public, il y a souvent un gouffre - qui peut engendrer d'autant plus de résistance que le discours est perçu comme moraliste et culpabilisateur, se transformant parfois même en défi et en incitation! Sans compter aussi la part de tous ceux qui ne se sentent simplement pas concernés ou qui se barricadent derrière des mécanismes de défense psychiques. Et alors que l'approche préventive contredit en bonne part les valeurs sociales pro-

mouvant, elles, la compétition, l'extrême, l'exploit. Enfin, on peut réfléchir à ce «problème fondamental» que soulevait le regretté «Tom»: «Est-il bon pour ces jeunes et pour le monde de demain, de les dissuader de toute imprudence, de toute bêtise, de toute conduite entraînant un risque? Faut-il souhaiter un succès total de la médecine préventive et de l'éducation pour la santé? Il me semble que des com-

portements que l'on a pu appeler de risque et d'essai font partie de l'évolution normale à cette période de la vie et qu'ils sont d'une certaine façon indispensables»⁽¹⁴⁾ à la structuration de l'adolescent. Enfin, la prévention peut aussi se transformer en idéologie totalitaire renvoyant à une conception dramatique et terrifiante du monde et de la vie devant laquelle les jeunes ne pourraient que reculer^(15,16)!

Est-il bon pour ces jeunes et pour le monde de demain, de les dissuader de toute conduite entraînant un risque?

INSTAURER UN CADRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE FAVORISANT ET RÉSOLU

Ce ne sont-là encore que quelques-unes des multiples raisons de se montrer réservé en regard d'approches essentiellement préventives. Elles présupposent à l'individu une responsabilité, une autonomie et un pouvoir de choix et de décision démesurés⁽¹⁷⁾. «Trop souvent, on fait de l'éducation à la santé une façon de donner des conseils ou de renvoyer vers les gens une responsabilité qui relève en fait de la collectivité, pour des problèmes sur lesquels ils n'ont pas vraiment de pouvoir. C'est une faute éthique. C'est ce qu'on a appelé aux Etats-Unis le «blâme de la victime»; c'est tout à fait inacceptable.»⁽¹⁸⁾ Il convient donc de replacer le comportement de l'individu dans son contexte et celui en particulier de ses déterminants sociaux et politiques^{(19)*}. Du reste en matière d'éducation à la santé il ne peut y avoir de bons et de mauvais jeunes! Ce point interroge la normativité des pratiques éducatives et pousse à leur redéfinition en matière de prévention⁽²⁰⁾. On ne peut plus ignorer aujourd'hui le rôle prépondérant du cadre de vie sur la santé depuis la récente publication du Rapport de la Commission de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé⁽²¹⁾. Au cours des vingt dernières années, la recherche épidémiologique a rassemblé un corpus de données probant mettant en évidence à quel point la santé est très largement une question de lien social⁽²²⁾ justifiant plus que jamais de parler de santé communautaire. Il devient alors impératif de modifier l'angle de notre regard. Il s'agit d'intégrer les profondes transformations qu'ont connu nos sociétés au cours des cinquante dernières années et par conséquent le rôle, les tâches et responsabilités sociales et éducatives nouveaux de l'école aujourd'hui.

* Education pour la santé des jeunes : démarches et méthodes. Rapport d'expertise collective. Ch. 5, Evaluation des programmes d'éducation pour la santé. Ed. INSERM, Paris 2001, 247 p., p. 99. Accessible sur Internet: <http://ist.inserm.fr/basisrapports/educsante.html>

Quel est alors la voie de «bonnes pratiques»? Comme le formulait fort pertinemment il y a plus d'une dizaine d'années déjà un responsable romand de la politique scolaire, «la promotion de la santé au sens d'une santé globale revient en fait à proposer une nouvelle organisation qualitative de l'institution scolaire, en d'autres termes, une éthique de vie (...) Il conviendrait de ne pas retirer de cet exposé que l'action de promotion de la santé est complexe et en conséquence difficilement compatible avec (l'organisation scolaire et ses contraintes). Au contraire (...) c'est l'occasion, on pourrait même parler de prétexte d'asseoir une organisation scolaire performante»⁽²³⁾. Cette position démontre s'il en était besoin que les obstacles sont plus conceptuels, voire idéologiques que d'ordre de faisabilité.



Il appartient donc aux spécialistes de santé publique moins d'intervenir en première ligne auprès des publics que d'appliquer avec rigueur la démarche «up-down-down-up» de la Charte d'Ottawa afin de persuader, mobiliser et engager responsables, décideurs, acteurs et communautés dans une démarche instauratrice de cadres et de conditions de vie promotrices de santé physique, psychique et sociale – en un mot, épanouissantes! Et le cadre de l'école concerne non seulement toutes les personnes qui y vivent et y sont actives, mais bien aussi ceux qui sont en lien avec elle, parents, communes, réseaux sociaux et de santé... Une lueur d'optimisme nous viendra peut-être du futur Programme d'études Romand (PER) dans lequel semblent pour finir avoir transpiré certains des principes suggérés par la Commission EduPré.

Au préalable s'impose la définition des cadres généraux d'une «école-santé» sur la base par exemple des enjeux mis en exergue dans la Déclaration de Thessalonique. Ce programme stratégique à moyen terme devra faire l'objet d'une mise en œuvre progressive par une démarche «à petits pas» prenant appui sur les recommandations d'études cadre concernant les conditions de réussite des interventions en santé publique⁽²⁴⁾. L'expérience a montré que l'essor trop rapide d'expériences bénéficiant pourtant d'un large consensus s'avère souvent une victoire à la Pyrrhus. Nombre de paramètres notamment structurels ne pouvant être adaptés au rythme de l'essor du projet et les acteurs butant contre des contraintes institutionnelles inamovibles,

la fatigue prévaut, voire le découragement s'installe, prenant le pas sur la dynamique du projet qui se délite. On célèbre alors parfois dans un dernier élan le succès d'une belle opération...sans lendemain! La création de groupes de projet (groupe, commission santé) internes permet de mettre en œuvre une dynamique pour autant qu'il œuvre à un véritable projet d'établissement appuyé par une volonté politique conjointe de la direction de l'établissement et des autorités. Faute de quoi le groupe est appelé à végéter dans un fonctionnement circulaire d'initiatives limitées, débordant peu son cadre d'initiative et sans impact ni structurel, ni durable. Au-delà des motivations individuelles, une synergie institutionnelle ne se conçoit pas sans une mobilisation générale éclairée et l'association de tous à une perspective commune. En effet, une des limites rencontrées par maints projets pourtant soutenus par des directions s'est manifestée par la résistance passive – et parfois active! – de plus ou moins larges secteurs au sein de l'institution. L'engagement institutionnel doit donc être global, clairement explicité et résolu. Mais la meilleure volonté du monde ne parviendra pas à extraire bien des gens de leurs routines. Ainsi, la conclusion forte sur laquelle s'accordent les meilleurs spécialistes des problématiques adolescentes est que «tout tend à montrer que la qualité relationnelle de l'entourage joue un rôle prépondérant pour rendre compte des troubles et des conduites problématiques des adolescents (...) Tout entourage de proximité et quotidien d'un adolescent est essentiel (...). Tous les professionnels de l'école, des médecins aux enseignants devraient passer un Diplôme de médecine (au sens large) de l'adolescent (...) **Tant qu'on ne mettra pas en avant la formation des personnes qui doivent faire de la prévention, de l'éducation pour la santé, on échouera**»⁽²⁵⁾.

Merci au Dr Philippe Granget de la Direction de la santé publique du canton de Genève de sa relecture critique toujours très pertinente.

Références:

- (1) Cette formulation d'un professeur de clinique dans l'éditorial d'une revue de pratiques médicales résume bien la foi obscure et l'universelle résistance de l'habitude ! Junod, Alain.-F. (Pr), On sait, mais on ne fait pas... on ne sait pas, mais on fait, *Med. Hyg.* (2000), 2321, 2195-2196
- (2) Au sens où l'entend l'OMS, la santé s'entend ici comme le bien-être physique, psychique et social et constitue une ressource de vie dont doivent pouvoir disposer les individus et les communautés pour leur développement harmonieux et non pas seulement comme un état caractérisé seulement par l'absence de maladie.
- (3) Robert, Paul, L'éducation en Finlande, les secrets d'une étonnante réussite : « Chaque élève est important ». Avril 2006, <http://www.meirieu.com/ECHANGES/robertfinlande.pdf>, et Carle, L., La réussite finlandaise et les experts de laboratoire. <http://www.meirieu.com/FORUM/carle-finlande.pdf>, consultés le 28 juin 2009
- (4) Robert, Paul, L'éducation finlandaise revisitée, mars 2009, http://www.meirieu.com/ECHANGES/finlande_robert_2.htm consulté le 28 juin 2009

- (5) Efficacité de la promotion de la santé, Actes du colloque organisé par l'INPES avec la collaboration de l'UIPES, *Promotion & Education* (2004), Hors série 1, 56p – p. 4
- (6) Education-prévention dans les écoles de la Suisse romande, Rapport du groupe de travail EduPré(« Ressources en matière d'éducation et de prévention »), Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Neuchâtel, avril 2001, 56 p. – p. 5
- (7) «L'école-santé, un investissement dans l'éducation, la santé et la démocratie», Première Conférence du réseau européen des écoles santé, Thessalonique-Halkidiki (Grèce), 1er –5 mai 1997, Réseau européen des écoles-santé, OMS-Europe, <http://www.who.dk/enhps/page/pubresfrench.html> consulté le 6 juin 1997 (retiré du site, cf. pour réf. La version anglaise sous Mary Stewart Burgher, Vivian Barnekow Rasmussen, David Rivett, The European Network of Health Promoting Schools ENHPS, the alliance of education and health, Council of Europe, European Commission, WHO Europe, International planning committee IPC 1999, Report publication EUR/ICP/IVST 06 03 05)
- (8) Commission européenne, Conseil de l'Europe et OMS-Europe
- (9) Deschamps, Jean-Pierre, Une «relecture» de la charte d'Ottawa. *Santé publique* (2003) 15, 3, pp. 313-325
- (10) L'action socio-éducative au sein de l'école, Département de l'Instruction publique, République et canton de Genève, août 2001.
- (11) *Santé, pour une politique de prévention durable*. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, Ed. La documentation française, Paris 2003, 399 p. – p. 69
- (12) Bantuelle, Martine, Demeuleester, Renée (s. la dir.) *Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire. Référentiel de bonnes pratiques*. Ed. INPES, Paris, s.d. (2007), p. 15
- (13) Mounir, Christian, A propos : des comportements à risque ? Réflexions critiques autour d'un concept « préventif », de ses usages et mésusages, in *Les paradoxes d'une recherche de santé sans risque*, IXème séminaire du Groupe pluri-professionnel de réflexion et de formation en santé, ed. EuroCos humanisme et santé, Strasbourg 2001, pp. 95-118
- (14) Tomkiewicz, S., Education pour la santé chez les enfants et es adolescents, in *Recherche en sciences humaines et éducation pour la santé, Colloque de Dourdan 21-22 mars 1985*, Ed. CFES, Paris 1986, pp.289-293
- (15) Mounir, Christian, La prévention, entre abus et silences, in *La santé médiatisée, la force des images et des représentations*, XIVème séminaire EuroCos humanisme et santé, Ed. de Santé, Paris 2007, pp. 47-65
- (16) Idéologies de la prévention, La revue AGORA, Ethique, Médecine, Société (1994), 30
- (17) Il existe pourtant des cas d'espèce faisant exception, comme à toute règle. Ils tiennent à des contextes très particuliers à la fois de motivation du public-cible, voire de demande ou d'attentes implicites, de certaines « garanties » offertes par l'intervention en terme notamment de bénéfice attendu, de relation de confiance et d'empathie et d'habiletés professionnelles de l'intervenant. Toutes conditions qui de fait sont dans leur substance plus proches des programmes globaux que nous préconisons que des actions ponctuelles relatives à des facteurs de risque spécifiques. C'est le cas par exemple des cours d'éducation sexuelle qui du reste n'ont rien de tellement « spécifique », l'accent n'étant en définitive pas mis sur une thématique unique, fut-ce la «sexualité» puisqu'on y aborde de larges problématiques de vie et de rapports humains.
- (18) De Peretti, Christine, Entretien avec le Professeur Jean-Pierre Deschamps, in *Recherche et formation* (1998) N° 28, PP. 102-112
- (19) *Education pour la santé des jeunes : démarches et méthodes*. Rapport d'expertise collective. Ch. 5, Evaluation des programmes d'éducation pour la santé. Ed. INSERM, Paris 2001, 247 p., p. 99. Accessible sur Internet: <http://ist.inserm.fr/basisrapports/educsante.html>
- (20) Leselbaum, Nelly, Education à la santé et prévention des dépendances en milieu scolaire, *RevueToxibase* (2003), N°9, pp. 1-14
- (21) *Comblir le fossé en une génération. Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé* OMS, Commission des Déterminants sociaux de la Santé, document WHO/IER/CSDH/08.1.
- (22) Papart, Jean-Pierre, Chastonay, Philippe, Froidevaux, Dominique, La santé : une question d'égalité. Evidences scientifiques et impératif de société. *Med. & Hyg.* (1999),57,627-628
- (23) Laurent, Jacques , La promotion de la santé c'est la promotion de l'école. *Lettre d'information du Réseau suisse d'écoles en santé, N°6, décembre 1998, pp. 9-11*
- (24) Blum-Boisgard, Claudine, Demeuleester, Renée, Jourdain, Alain, Moisdon, Jean-Claude, Vérité, Elisabeth, Quelles sont les conditions de réussite des interventions en santé publique? *Santé publique* (2005), 17, 4, 569-582
- (25) S'agissant d'une affirmation de deux spécialistes chevronnés de la santé de l'adolescent, il faut comprendre la notion de «médecine de l'adolescence» au sens d'une formation en développement et santé globale et notamment mentale des jeunes. Rufo, Marcel, Choquet, Marie, *Regards croisés sur l'adolescence, son évolution, sa diversité*. Ed. Anne Carrière / Le livre de poche, Paris 2007, 440 p. – pp. 277, 301-02, 418

Courriel:

christian.mounir@edu.ge.ch

IMPRESSUM

Adresse des éditeurs

Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres
toxicomanies, ISPA
Ruchonnet 14, c.p. 870, 1001 Lausanne

Groupement romand d'études des addictions, GREA,
Pêcheurs 8, c.p. 638, 1401 Yverdon-les-Bains

Rédaction :

Corine Kibora, ISPA
Jean-Félix Savary, GREA

Comité de rédaction :

Pierre-Yves Aubert
Directeur Infor-Jeunes, Genève
Cédric Fazan
Directeur A.C.T, Montreux
Michel Graf
Directeur ISPA, Lausanne
Etienne Maffli
Psychologue, Lausanne
Jean-Dominique Michel
Socio-anthropologue, Genève
Viviane Prats
Enseignante EESP, Lausanne
Gérald Progin, responsable
Espace Prévention, Aigle

Administration et abonnements :

ISPA, c.p. 870
1001 Lausanne
tél. 021 321 29 85
fax 021 321 20 40
csaunier@sfa-ispa.ch

Parution

3 fois par an

Abonnement

CH: Frs. 45.- par an (AVS, moins de 25: 35.-)
Etrangers: Frs. 57.- par an

Résiliation

Délai au 30 novembre pour le 31 décembre

Les articles signés n'engagent que leur auteur

La reproduction des textes est autorisée sous réserve
de la mention de leur provenance et de l'envoi d'un
justificatif à la rédaction

Ligne graphique

Sabine de Jonckheere

ISSN 1422-3368



sfa / ispa 

Schweizerische Fachstelle für Alkohol- und andere Drogenprobleme
Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
Istituto svizzero di prevenzione dell'alcolismo e altre tossicomanie

